



RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

- Attestation de la personne responsable du rapport annuel
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Etats financiers annuels 2025
- Rapports du Commissaire aux comptes

RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

"J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées."

Le 29 avril 2026,

Monsieur Christophe Brunot

Président Directeur Général de Largo

LARGO

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 101.328,54 euros
4, rue Jean Mermoz - 44980 Sainte-Luce-sur-Loire
821 173 572 RCS Nantes
(la "Société")

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 31 MARS 2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. Principales données financières

Comptes sociaux de la Société	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2025
COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	36.446.809	58.473.569
Charges d'exploitation	39.001.286	61.174.642
Résultat d'exploitation	(2.554.477)	(2.701.073)
Résultat financier	(211.590)	(1.005.274)
Résultat exceptionnel	(42.891)	(486.275)
Impôts sur les bénéfices et participation	-	30.603
Résultat net	(2.808.958)	(4.162.019)
BILAN		
Actif immobilisé	1.597.781	1.544.636
Actif circulant	17.261.034	12.073.679
Total de l'actif	19.041.008	13.802.226
Capitaux propres	877.233	(1.883.746)
Provisions pour risques et charges	212.652	179.537
Emprunts et dettes	17.951.124	15.506.435
Total du passif	19.041.008	13.802.226

2. Évènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Sur le plan de l'activité :

- Une activité solide portée par les opérateurs, avec l'effet année pleine du partenariat signé fin 2024 avec Bouygues Telecom
- Croissance des revenus issus du site de vente de la société largo.fr
- Recul des marketplaces en ligne avec la nouvelle stratégie
- Optimisation de l'ensemble de la chaîne de valeur en faveur de la rentabilité
- Premiers effets de la réorganisation stratégique visibles dès le second semestre 2025

Sur le plan de l'évolution du groupe :

Les entités du groupe LARGO, ont nettement intensifié leurs opérations intragroupes. Cette évolution résulte du fait que la société LARGO FACTORY (filiale détenue à 100%) assure l'achat des mobiles reconditionnés et les prestations de services de reconditionnement.

Plans d'attribution d'actions gratuite

Par décisions en date du 14 octobre 2025, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution de 162.000 actions gratuites au titre de deux plans distincts. Ces attributions sont intervenues en vertu de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte de la Société du 12 juin 2025 au Conseil d'Administration pour une durée de 38 mois, et ce à l'effet de procéder à l'émission d'actions gratuites au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux.

Ces actions gratuites ont fait l'objet de règlements de plans d'attribution distincts. Aucune ne comporte de condition de présence ni d'engagement de conservation, mais elles sont soumises à des conditions de performance.

Par ailleurs, au titre de plans existant précédemment, il a été définitivement attribué (au cours de l'exercice 2025) :

- 4.800 actions à 16 salariés, au titre du plan FIDELISATION du 30 novembre 2021,
- 1.000 actions à 5 salariés, au titre du plan FIDELISATION du 10 octobre 2022.

Augmentation de capital en numéraire

Une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant total (prime d'émission incluse) de 1.500.001,65 € a été réalisée par décisions du Président en date du 30 juin 2025 (agissant sur délégation de l'assemblée générale du 12 juin 2025 et du Conseil d'administration du 24 juin 2025). Elle a donné lieu à l'émission de 691.245 actions ordinaires nouvelles intégralement libérées et souscrites au prix unitaire de 2,17 euros.

Cette opération a porté le capital social à 84.830,86 euros et a généré une prime d'émission de 1.486.176,75 euros.

Les frais afférents à l'opération ont été imputés sur la prime d'émission.

Emprunt obligataire convertible

Un emprunt obligataire convertible en actions a été émis en juin 2025 pour un montant de 1.500.000,10 € par la Société. A ce titre, 483.871 obligations convertibles d'une valeur nominale de 3,10 euros ont été émises.

L'emprunt a été consenti pour une durée de 5 ans, à un taux d'intérêt annuel de 5,5 %.

Les 483.871 obligations pourront être converties en actions ordinaires à la demande de leur porteur, à raison de 1 obligation pour 1 action ordinaire, à un prix de conversion égal à leur valeur nominale de 3,10 € (soit 0,02 € de valeur nominale et 3,08 € de prime d'émission).

Le contrat prévoit également une prime de non-conversion en cas de remboursement à l'issue de l'emprunt obligataire ou anticipé.

Compte tenu de la stratégie du groupe, cette prime de non-conversion n'a pas donné lieu à une provision, la probabilité de ne pas convertir les obligations en action étant considérée comme faible.

Les frais d'émission de cet emprunt (53 K€) ont été étalés sur la durée de l'emprunt, conformément aux méthodes comptables appliquées par le groupe.

Bien qu'ils présentent les caractéristiques de quasi-fonds propres en raison de leur vocation à être convertis (absence de comptabilisation de la prime de non-conversion), les emprunts obligataires convertibles en actions sont comptabilisés en dettes financières, conformément aux normes comptables françaises qui prennent en compte leur caractère remboursable.

Réorganisation stratégique pour abaisser le niveau du seuil de rentabilité

Dans la continuité du plan axé sur l'amélioration de la rentabilité, la Société a procédé à une réorganisation stratégique reposant sur :

- la rationalisation de la gamme de produits : concentration des ressources sur les références les plus rentables, offrant la meilleure réparabilité et répondant à une forte demande client,
- la réduction des charges de structure : optimisation de l'allocation des ressources sur l'ensemble des postes de l'entreprise (du reconditionnement à la commercialisation) permettant une baisse supérieure à 10% des charges de structure,
- l'abaissement du niveau de chiffre d'affaires pour atteindre le seuil de rentabilité : en se focalisant sur les produits les plus rentables et en réduisant les charges de structure, la Société abaisse mécaniquement le niveau de revenus nécessaires pour atteindre le seuil de rentabilité.

Évolution de la composition du conseil d'administration

Aucun changement n'est intervenu depuis l'assemblée générale mixte du 12 juin 2025, qui a ratifié la nomination de Monsieur Jérôme Caron et a renouvelé son mandat pour une durée de (3) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

3. Analyse du bilan et compte de résultat consolidés

Les données chiffrées présentées ci-dessous sont relatives à Largo SA et sa filiale Largo Factory afin d'assurer une lecture économique plus pertinente.

Comptes consolidés du Groupe LARGO (en K€)	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2025
COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	35.743 K€	33.331 K€
Charges d'exploitation	38.321 K€	35.791 K€
Résultat d'exploitation	(2.578) K€	(2.460) K€
Résultat financier	(220) K€	(976) K€
Résultat exceptionnel	(11) K€	(498) K€
Impôts sur les bénéfices et participation	684 K€	638 K€
Résultat net	(2.125) K€	(3.295) K€
BILAN		
Actif immobilisé	1.614 K€	1.502 K€
Actif circulant	15.714 K€	12.944 K€
Total de l'actif	17.328 K€	14.446 K€
Capitaux propres	1.481 K€	(434) K€
Provisions pour risques et charges	217 K€	180 K€
Emprunts et dettes	15.630 K€	14.700 K€
Total du passif	17.328 K€	14.446 K€

Une activité solide portée par les opérateurs

La Société a réalisé un chiffre d'affaires 2025 de 32,4 M€. Cette performance traduit une activité bien orientée, en léger retrait par rapport à 2024, et ce principalement à la suite des effets de la réorganisation stratégique engagée au second semestre, le groupe ayant volontairement réduit sa structure de coûts.

La croissance commerciale est principalement tirée par le canal Opérateurs, premier contributeur avec 68% du chiffre d'affaires (plus de 22 M€), confirmant la pertinence de la stratégie et l'effet année pleine du partenariat signé fin 2024 avec Bouygues Telecom. En parallèle, le canal digital progresse grâce au site e-commerce qui enregistre une hausse de 28% (2,3 M€), tandis que les marketplaces reculent de 38% (4,2 M€), en ligne avec la stratégie.

Optimisation de l'ensemble de la chaîne de valeur en faveur de la rentabilité

Depuis fin 2023, la Société déploie une stratégie visant à améliorer sa rentabilité, en actionnant l'ensemble des leviers de sa chaîne de valeur. Le groupe a d'abord optimisé ses marges en réorientant son mix de distribution vers des canaux à plus forte valeur, en développant l'approvisionnement en circuit court et en optimisant son pilotage industriel.

En 2024, cette stratégie s'est accompagnée d'une accélération commerciale record, portée notamment par la montée en puissance du canal Opérateurs et la signature de partenariats de distribution structurants.

En 2025, la Société a poursuivi son plan stratégique visant à abaisser son seuil de rentabilité. Cette démarche repose notamment sur une réduction de plus de 15% des charges de structure, soit plus d'un million d'euros en année pleine. Parallèlement, la Société poursuit l'optimisation de sa marge à travers une rationalisation de la gamme distribuée et en adéquation avec la demande. Elle poursuit également son travail d'optimisation du processus de reconditionnement afin d'améliorer sa productivité sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Premiers effets de la réorganisation stratégique visibles dès le second semestre 2025

L'EBITDA du second semestre 2025 (-0,49 M€) progresse de plus de 1 M€ par rapport au premier semestre 2025 (-1,53 M€).

Sur l'année 2025, dans un contexte de baisse de chiffre d'affaires de 7,5%, le résultat d'exploitation progresse de 4,7%.

Vision normative de l'exercice 2025 : réductions de charges de structure et charges à caractère non récurrent liées à la réorganisation stratégique

En intégrant l'effet en année pleine des mesures engagées - qui auraient généré sur l'exercice écoulé une réduction supplémentaire de charges de structure - l'EBITDA 2025 s'apprécierait de +679 K€, porté par :

- Des réductions de frais de personnel de 479 K€ ;
- Des réductions des frais généraux de 200 K€.

Le résultat 2025 est par ailleurs impacté par des charges à caractère non récurrent à hauteur de +984 K€ :

- Le résultat financier, qui s'établit à -976 K€, a été affecté à hauteur de 486 K€ par une couverture de change défavorable en janvier 2025. Depuis lors, la société a déployé une stratégie de couverture plus adaptée et excluant un tel risque de perte financière.

- Le résultat exceptionnel intègre des charges liées à la réorganisation stratégique menée en 2025, pour un montant total de 498 K€.

En combinant les effets attendus des actions de réorganisation et les charges non récurrentes enregistrées sur l'exercice, le Résultat net 2025 s'apprécierait ainsi de 1 635 K€ et s'établirait à -1 658 K€ contre -3 295 K€ en 2025 (vs. -2 125 K€ en 2024).

Position de trésorerie au 31/12/2025

Au 31 décembre 2025, la trésorerie de Largo s'élève à 1,5 M€. Ce niveau de trésorerie qui demeure maîtrisé, a été impacté par un niveau d'achats particulièrement élevé en fin d'exercice, d'un montant supérieur de plus de 1M€ par rapport à celui engagé fin 2024 comme l'illustre la forte augmentation des charges constatées d'avance (2 890 K€ au 31/12/2025 vs. 1 629 K€ au 31/12/2024). Ces achats significatifs ont permis à la Société de tirer le meilleur profit d'un marché particulièrement actif en début d'année qui s'est traduit par un niveau de ventes record en janvier 2026.

4. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Par décisions du Président du 9 avril 2026 agissant sur délégation du Conseil d'Administration tenu en date du 9 avril 2026, la Société a réalisé une augmentation de capital s'élevant à un montant total de 998.109,64 €, prime d'émission incluse. Cette opération a été effectuée en vertu de la délégation de compétence conférée le 12 juin 2025 par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Elle a été réalisée par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 824.884 actions nouvelles ordinaires de la Société, par placement privé, au profit de fonds gérés par Vatel Capital. Les actions nouvelles, représentant environ 19,4% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de la levée de fonds et 16,2% du capital social de la Société, sur une base non diluée, après réalisation de la levée de fonds. Cette émission a été réalisée sur le fondement de l'article L. 225-138 du code de commerce avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie d'investisseurs répondant aux caractéristiques déterminées par l'Assemblée Générale.

Le prix de souscription par action dans le cadre de l'augmentation de capital a été fixé à un montant de 1,21€ par le Conseil d'administration du 9 avril 2026.

5. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société enregistre un début d'année particulièrement dynamique avec un premier trimestre historique dû à une accélération des ventes sur notre portefeuille client.

Cette forte croissance, combinée à un seuil de rentabilité désormais abaissé, se traduira mécaniquement par une nette amélioration de la rentabilité de Largo.

L'escalade du conflit au Moyen-Orient à compter du 28 février 2026 devrait entraîner des conséquences économiques et financières importantes pour les sociétés opérant et/ou ayant des chaînes d'approvisionnement dans la zone de conflit. Le groupe a analysé ses éventuelles expositions. À date,

aucune incidence significative n'a été estimée sur les opérations ou le financement de l'entité. Néanmoins, si le conflit venait à s'enliser, la société pourrait être impactée sur ses flux de marchandises en lien avec la pénurie de carburant et/ou kérosène.

6. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – utilisation d'instruments financiers

La liste des principaux risques et incertitudes de la Société sont les suivants :

1- Risques liés à l'activité

Nature du risque	Impacts potentiels	Principaux dispositifs de maîtrise
La Société pourrait être confrontée à des difficultés d'approvisionnement en équipements à reconditionner		
Degré de criticité du risque net : Moyen		
<p>* L'activité de la Société est principalement dépendante de la capacité à s'approvisionner en smartphones et autres équipements (tablettes...) à reconditionner et en pièces détachées</p> <p>Face à la forte croissance du marché, la Société pourrait ne pas pouvoir réaliser ses achats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les délais souhaités ; ou - en quantités suffisantes, ou encore - à des conditions économiques satisfaisantes. <p>A ce jour, la Société n'a jamais fait face à une quelconque difficulté d'approvisionnement.</p>	<p>* Incapacité à livrer les commandes clients dans les quantités et demandées ou dans les délais attendus</p> <p>* Impact direct plus ou moins significatif selon les difficultés d'approvisionnements, sur le chiffre d'affaires et/ou la marge susceptible de remettre en cause les objectifs annoncés.</p> <p>* Problème d'image en cas de rupture de stocks et risque de perte d'une clientèle au profit de concurrents</p>	<p>* Développement de la collecte en circuit court sur le marché domestique et européen pour enrichir les sources d'approvisionnement</p> <p>* La Société dispose d'un large panel de fournisseurs présents sur plusieurs continents auprès desquels elle anticipe ses besoins sur plusieurs mois</p> <p>* De plus, la Société devrait bénéficier indirectement du consensus de place existant pour maximiser la collecte d'équipements usagés</p>
Risques liés aux éléments incorporels (notoriété, marque, réputation...)		
Degré de criticité du risque net : Moyen		
<p>* La Société pourrait être exposée à la survenance d'événements réputationnels, fondés ou non, en lien notamment avec un défaut de qualité de produits ou des services délivrés. Un tel événement pourrait de plus faire l'objet d'une couverture médiatique plus ou moins importante</p>	<p>* Impact défavorable plus ou moins significatif sur l'activité, les résultats, les perspectives et la situation financière du Groupe en fonction de la nature du problème rencontré</p>	<p>* Processus de reconditionnement et contrôle qualité mis en place exigeants</p> <p>* Souscription d'une assurance responsabilité du fait du produit</p>
Risques liés au site internet et aux places de marchés		
Degré de criticité du risque net : Faible		

<p>* La Société pourrait être affectée en cas d'événement échappant à son contrôle et pourrait entraîner une interruption ou des ralentissements prolongés de son site internet ou du serveur sur lequel est hébergé ce dernier (piratage, difficultés techniques, réduction du trafic, etc.)</p> <p>* La pérennité des relations avec certaines places de marché, sur lesquelles la Société commercialise ses produits, pourrait être remise en cause</p>	<p>* Les difficultés techniques sur le site internet pourraient avoir un impact défavorable sur le développement anticipé des ventes habituellement traitées via ce canal</p> <p>* L'arrêt de la collaboration avec certaines places de marché pourrait impacter défavorablement les ventes.</p>	<p>* Les données ne sont pas hébergées au niveau local et font l'objet d'une sauvegarde chez nos prestataires d'hébergement</p> <p>* Les systèmes informatiques de la Société disposent des moyens nécessaires (pare-feu, anti-virus, etc.) pour lutter contre les opérations de piratage</p> <p>* En cas d'arrêt de la collaboration, la Société devrait trouver d'autres partenaires places de marché, ou pourrait choisir de confier davantage de produits aux autres places de marché déjà référencées</p>
--	--	--

La Société pourrait être confrontée à un problème de sécurité ou de qualité sur l'un de ses produits

Degré de criticité du risque net : Faible

<p>* L'un des produits commercialisés par la Société pourrait connaître une défaillance technique susceptible de provoquer un accident.</p> <p>A ce jour, la Société n'a jamais fait face à un quelconque problème de sécurité ou de qualité sur l'un de ses produits.</p>	<p>* Dégradation de l'image de la marque et de la qualité des produits perçue par les consommateurs</p> <p>* Perte de confiance de tout ou partie de ses clients</p> <p>* Diminution plus ou moins sensible des ventes</p>	<p>* Acquisition de pièces détachées reconditionnées d'origine et compatibles.</p> <p>* Processus de reconditionnement et contrôle qualité mis en place exigeants</p> <p>* Recours possible contre le fournisseur de la pièce à l'origine du problème</p> <p>* Souscription d'une assurance responsabilité du fait du produit</p>
--	--	---

2- Risques juridiques et réglementaires

Nature du risque	Impacts potentiels	Principaux dispositifs de maîtrise
Risques liés au non-respect de dispositions des réglementations applicables, notamment en matière de traitement des données personnelles (Règlement Général sur la Protection des Données-RGPD) et de traitement des déchets électriques et électroniques (DEEE)		
Degré de criticité du risque net : Faible		
<p>La Société est à ce jour concernée par deux principales réglementations :</p> <p>- le traitement des déchets récupérés au titre de son activité de reconditionnement d'équipements numériques (réglementation DEEE)</p> <p>- la réglementation RGPD du fait notamment du lancement d'un site commercial</p>	<p>* Mise en place au sein de la Société d'une démarche structurée mais qui pourrait connaître des difficultés dans la garantie du respect de diverses obligations lui incombant</p> <p>Le non-respect de certaines dispositions pourrait :</p>	<p>* La société a contractualisé avec deux organismes DEEE, un pour les batteries et le second pour les déchets électroniques (écran, composants électroniques). Ces contrats portent sur la collecte, le recyclage et la valorisation des composants issus des activités de Largo</p>

	<p>- engendrer une amende d'un montant maximum de 4% du chiffre d'affaires annuel en matière de réglementation RGPD</p> <p>*Les vols de données pourraient engendrer un risque de réputation pour la Société</p>	<p>relevant des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).</p> <p>* La Société prend les précautions nécessaires afin de sécuriser les données, les pertes ou les vols de données personnelles mais le contexte actuel montre un risque à ce sujet (risque de non-conformité liés à une évolution constante du contexte réglementaire, la Société étant toujours en phase de mise en place des procédures internes liées au règlement RGPD)</p> <p>* La Société a mis en place des procédures internes en conformité avec le règlement RGPD</p> <p>* Les données de paiement utilisées lors des achats en ligne transitent uniquement chez le prestataire bancaire et ne sont jamais stockées sur les serveurs de la Société</p>
--	--	--

Risques liés à l'absence actuelle de réglementation spécifiques applicable aux reconditionneurs

Degré de criticité du risque net : Faible

<p>Le marché du smartphone reconditionné n'est aujourd'hui encadré par aucune réglementation ou norme à l'exception de celle liée aux déchets électriques et électroniques (DEEE).</p> <p>L'instauration d'un cadre réglementaire de plus en plus contraignant serait notamment susceptible de conduire la Société à devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -A revoir les grades attribués à ses produits reconditionnés, -A adapter son process de reconditionnement 	<p>* Certains produits pourraient se voir attribuer un grade inférieur à celui attribué jusqu'à présent ce qui aurait ainsi un impact sur son prix de vente et donc sur la marge dégagée</p> <p>*Nécessité de mise en œuvre de mesures pour assurer la conformité du processus de reconditionnement aux nouvelles exigences réglementaires ce qui pourrait s'avérer coûteux et viendrait affecter alors les résultats</p>	<p>* Anticipation déjà faite d'une telle évolution à travers la définition et l'application stricte d'un process de reconditionnement particulièrement exigeant permettant à la Société de considérer que la mise en conformité avec une possible réglementation future ne devrait pas nécessiter de coûts supplémentaires significatifs</p> <p>* La société adhère au syndicat des acteurs de l'économie circulaire (SIRMIET) qui porte la voix de ces derniers auprès du législateur</p>
--	---	--

Risques liés aux éléments de propriété intellectuelle

Degré de criticité du risque net : Faible

<p>* Capacité à protéger sa marque et son nom de domaine</p>	<p>* Remise en cause du droit d'usage de la marque LARGO</p> <p>* Remise en cause des perspectives de croissance</p> <p>* Perte de notoriété</p>	<p>* Tous les éléments de propriété intellectuelle font l'objet d'un suivi par un cabinet d'avocat spécialisé en la matière (mission d'assistance générale)</p>
--	--	---

<p>* Risque de violation des éléments de propriété intellectuelle de la Société par un ou plusieurs tiers</p> <p>A ce jour, la Société n'a jamais fait face à un quelconque problème lié à la propriété intellectuelle.</p>	<p>* Risques de contentieux</p> <p>* Impact défavorable sur l'activité, les résultats et la situation financière</p>	
<p>Risques liés aux assurances</p>		
<p>Degré de criticité du risque net : Faible</p>		
<p>* La Société a souscrit les polices d'assurances qu'elle estimait nécessaire au regard de son activité.</p> <p>Le niveau de couvertures pourrait s'avérer insuffisant</p>	<p>* Impact défavorable plus ou moins significatif selon le problème rencontré</p>	<p>* Mise en adéquation permanent des polices existantes</p> <p>* Analyse régulière des nouveaux besoins</p>

3 - Risques liés à l'environnement concurrentiel

Nature du risque	Impacts potentiels	Principaux dispositifs de maîtrise
<p>La Société intervient sur un marché où l'environnement concurrentiel est particulièrement actif</p>		
<p>Degré de criticité du risque net : Moyen</p>		
<p>* Il existe de nombreux acteurs de taille et de profils différents (pure player, place de marché...) au niveau d'exigence opérationnelle disparate.</p> <p>Toute information négative majeure (difficultés financières, dégradation du niveau de satisfaction clients, vente de contrefaçons, non-paiement des éco-contributions...) relative à un des acteurs du secteur peut impacter le secteur dans son ensemble à travers une défiance du consommateur</p> <p>* La multiplication d'acteurs peut entraîner une tension sur le marché des approvisionnements (collecte des équipements à recycler) et des pièces détachées</p>	<p>* Ralentissement du rythme de croissance</p> <p>* Remise en cause des objectifs commerciaux</p> <p>* Déficit d'image</p> <p>* Tensions sur les prix d'achat avec un impact sur la marge dégagé par la Société</p>	<p>* Amélioration continue du processus de reconditionnement afin de maintenir le niveau qualitatif de l'offre</p> <p>* Efforts de sécurisation des approvisionnements au travers d'une diversification des sources et la volonté d'une montée en puissance des volumes afin d'être un acteur crédible</p> <p>* La cotation de la Société l'a dotée d'une crédibilité accrue et d'une capacité à traiter avec des acteurs de taille significative grâce à une structure financière renforcée</p>
<p>Risque lié à une décision possible des principaux opérateurs d'intégrer une activité de reconditionnement</p>		
<p>Degré de criticité du risque net : Faible</p>		
<p>* Les opérateurs constituent le principal canal de vente de téléphones mobiles en France et sont à l'origine d'une part significative de la collecte d'équipements usagés notamment à l'occasion d'une nouvelle vente.</p> <p>Affichant tous une volonté de développer la vente de produits reconditionnés</p>	<p>* Remise en cause du potentiel de croissance dans la mesure où le plan de développement de la société prévoit une croissance du canal de ventes auprès des opérateurs</p>	<p>* La Société considère qu'il s'agit d'une expertise spécifique loin du métier d'origine des opérateurs. Le niveau de qualité de services offertes aux opérateurs devrait les</p>

<p>dans le cadre de leur propre démarche RSE, ils pourraient décider d'intégrer une expertise en matière de reconditionnement d'équipements usagés.</p> <p>Cela viendrait impacter les volumes d'équipements disponibles à la collecte et par voie de conséquence, le potentiel de ventes de la Société.</p>	<p>* Impact possible sur les ventes et donc les résultats</p>	<p>convaincre de contribuer à externaliser cette activité auprès de spécialistes.</p> <p>*Augmenter le référencement auprès d'opérateurs et développer une relation de proximité avec les principaux acteurs</p>
--	---	--

4 – Risques financiers

Nature du risque	Impacts potentiels	Principaux dispositifs de maîtrise
Risques liés à l'endettement de la Société et aux garanties données		
Degré de criticité du risque net : Moyen		
<p>Au 31 décembre 2025, l'endettement net de la Société s'élève à 2.184.106 €, auquel s'ajoute 5.584.798 € d'emprunts obligataires convertibles.</p>	<p>* Incapacité à souscrire de nouveaux emprunts auprès d'établissements financiers</p> <p>* Nécessité de limiter la croissance face à l'incapacité de financer l'évolution du BFR</p> <p>*En cas de défaut de paiement, la levée de nantissement pourrait entraîner la Société à perdre le contrôle de son fonds de commerce</p>	<p>* La cotation en bourse a permis d'améliorer le ratio d'endettement de la Société</p> <p>* L'amélioration des KPI de rentabilité constatés en 2025 et des perspectives 2026 compte tenu du portefeuille client et des actions menées en 2025 afin d'abaisser le seuil de rentabilité</p>
Risque lié au BFR structurel inhérent à l'activité		
Degré de criticité du risque net : Moyen		
<p>*Du fait de son activité, la Société est confrontée à un besoin en fonds de roulement structurel du fait principalement :</p> <p>-d'un délai de règlement moyen de l'ordre de 45 jours ;</p> <p>-de la nécessité de disposer selon la période de stocks pouvant représenter de l'ordre de 1 à 2 mois de chiffre d'affaires</p> <p>- de crédit fournisseurs de maximum 15 jours pour la partie des marchandises achetée auprès des brokers internationaux et 30 jours pour la collecte</p>	<p>*Risque de ralentissement de la croissance car la disponibilité de financements suffisants pour faire face au BFR peut contraindre la Société à refuser des commandes de volumes significatifs, faute de pouvoir financer les approvisionnements correspondants ;</p> <p>*Impact sur la rentabilité lié à la rémunération des divers financements utilisés pour faire face à cette situation.</p>	<p>*Le recours à de l'affacturage pour financer en grande partie le poste « Créances clients »</p> <p>*Le recours à de la dette</p> <p>A l'avenir, la Société devrait bénéficier de leviers de maîtrise supplémentaires :</p> <p>*Une structure bilantielle renforcée</p> <p>*Le développement de ventes directes via le site marchand avec un paiement concomitant à la réalisation de la vente ;</p> <p>*Le développement des ventes sur les canaux opérateurs et grands comptes avec des délais de règlement optimisés compte tenu du contrat d'affacturage</p>

Risque de liquidité		
Degré de criticité du risque net : Faible		
la Société est en mesure de faire face à ses obligations au cours des 12 prochains mois	<p>* Incapacité à faire face aux engagements financiers à moins d'un an, ce risque pourrait ainsi déclencher l'exercice de certaines garanties accordées</p> <p>*Obligation de ralentir le rythme de croissance par rapport à celle actuellement envisagée</p>	<p>* Le recours à de l'affacturage pour financer en grande partie le poste « Créances clients »</p> <p>*Perspectives 2026 de croissance rentable compte tenu du portefeuille client et des actions menées en 2025 afin d'abaisser le seuil de rentabilité</p>

Risque lié à la garantie accordée sur les smartphones commercialisés		
Degré de criticité du risque net : Faible		
*La Société accorde une garantie de 12 à 24 mois pièces et main d'œuvre sur les smartphones reconditionnés qu'elle vend. A ce titre, elle est susceptible d'être exposée à des coûts significatifs selon le taux de retour constaté.	* Impact sur la marge en cas de volumes de retours	<p>* Assurer un processus de reconditionnement de qualité et mettre en œuvre un contrôle qualité rigoureux et systématique pour minimiser le taux de retour</p> <p>*En cas de retour, analyser la défaillance pour le cas échéant pouvoir se retourner vers le fournisseur de la pièce détachée défaillante</p>
Risque de dilution		
Degré de criticité du risque net : Faible		
*La Société pourrait émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital notamment au titre de sa politique de ressources humaines.	* L'exercice de ces outils se traduira par une dilution des actionnaires existants	*Le plafond maximum est soumis à l'approbation d'une assemblée générale

5 - Risques liés à l'organisation

Nature du risque	Impacts potentiels	Principaux dispositifs de maîtrise
Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés		
Degré de criticité du risque net : Moyen		
* Le fonctionnement opérationnel de la Société et la mise en œuvre de son plan stratégique est notamment dépendante de deux personnes clés MM. Brunot et Gandon, co-fondateurs et respectivement Président Directeur général et Directeur Général Délégué	* En cas de besoin, le délai pour trouver la ou les personnes en mesure de remplacer l'une ou l'autre de ces deux personnes clés pourrait s'avérer plus long qu'anticipé ce qui pourrait se traduire par un impact défavorable sur l'activité, le résultat et les perspectives de la Société	* La Société a recruté en 2021 un Directeur Général Adjoint Mr Olivier Blanchard et a mis en place un comité de direction opérationnel intégrant l'ensemble des managers de l'entreprise

Risques liés à la capacité à attirer, recruter et fidéliser les collaborateurs		
Degré de criticité du risque net : Faible		
* La Société pourrait rencontrer des difficultés à attirer, recruter ou fidéliser des collaborateurs pour occuper des positions clés	* Les difficultés à pourvoir certains postes clés pourraient impacter le développement de la Société	* Mise en place depuis la création d'une politique de ressources humaines compétitive pour promouvoir le bien-être et la fidélité des collaborateurs (staff meetings réguliers, initiatives de communication interne, formations) * Développement de l'actionnariat salarié après l'introduction en bourse de la Société
Risques liés à une activité menée à partir d'un seul site		
Degré de criticité du risque net : Faible		
La Société est monosite. L'ensemble des installations et des stocks d'équipements reconditionnés et de pièces détachées sont donc concentrés sur ce seul site et sont exposés à un risque de destruction total ou partiel en cas de sinistres (incendies, inondations) ainsi qu'à un risque de vol. Les batteries de rechange stockées pourraient être à l'origine d'un sinistre. Une partie des stocks pourrait aussi être confrontés à un risque d'obsolescence en cas de délais de rotation plus long que ceux historiquement constatés.	*Destruction ou perte selon le cas, totale ou partielle des stocks avec un impact défavorable sur l'activité et le résultat dont l'importance sera fonction de celle du sinistre/vol *Incapacité à livrer des commandes dans les délais impartis. Se traduisant à la fois par un impact en termes d'images et de chiffre d'affaires *L'obsolescence pourrait se traduire par la nécessité de déprécier le stock concerné ce qui aurait un impact direct sur la rentabilité d'exploitation	*Stockage dans un lieu très sécurisé (porte blindée, fumigènes, détecteur de vibrations...). Les installations ont été auditées par les assureurs. *Les batteries usagées sont isolées dans des containers prévus à cet effet et présentant un haut niveau de sécurité *Souscription d'assurances responsabilité civile, incendie, vol et perte d'exploitation

7. Litige en cours

Il est rappelé qu'une première procédure de masse initiée le 15 mai 2020 par la société Copie France a fait l'objet d'une transaction suite au jugement rendu par le Tribunal Judiciaire le 26 avril 2024.

A cette occasion, la Société avait pu expliquer sa réorganisation en cours et notamment la filialisation de son atelier de reconditionnement sous la forme d'une ESS, comme le législateur du 15 novembre 2021 y incitait en exonérant pareille structure de tout assujettissement à la rémunération pour copie privée.

A la suite de pourparlers, le 7 janvier 2025, COPIE France avait déclaré se désister de l'instance engagée le 15 mai 2020 à l'encontre de la Société. La Société ayant accepté ce désistement, le juge a constaté l'extinction de l'instance le 7 février 2025.

Par acte en date du 21 novembre 2025, la société COPIE FRANCE a de nouveau assigné la Société ainsi que sa filiale LARGO FACTORY devant le Tribunal Judiciaire de Paris contestant l'exonération de la rémunération pour copie privée et en remettant en cause le principe et les modalités de la réorganisation sociétaire lancée qui a abouti à la filialisation de l'atelier de reconditionnement sous forme d'ESS.

Dans le cadre de cette nouvelle procédure, la société Copie France sollicite la communication sous astreinte des appareils reconditionnés et commercialisés par le groupe depuis le 1^{er} juillet 2024, ainsi que l'allocation d'une somme provisionnelle de 500 K€ à valoir sur le montant de la rémunération pour copie privée.

La Société et son conseil contestent cette demande, estimant qu'elle n'a aucun fondement juridique.

La Société et sa filiale LARGO FACTORY ont rendu leurs conclusions et sont dans l'attente d'une date d'audience.

Aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes du 31 décembre 2025.

8. Activité de la Société

8.1. Analyse du bilan

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

8.1.1. A l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 1.544.636 euros contre 1.597.781 euros au titre de l'exercice précédent.

L'actif circulant représente une valeur nette de 12.073.679 euros contre 17.261.034 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges constatées d'avances s'élèvent à 2.887.143 euros contre 1.623.690 euros pour l'exercice précédent.

8.1.2. Au passif

Les capitaux propres qui incluent le résultat de l'exercice s'élèvent à (1.883.746) euros contre 877.233 euros contre au titre de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 179.537 euros contre 212.652 euros au titre de l'exercice précédent.

Les emprunts et dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 15.506.435 euros contre 17.951.124 euros au titre de l'exercice précédent. Elles comprennent notamment :

Emprunts Obligataires convertibles	5.584.798 euros
Emprunts	2.184.106 euros

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.290.615 euros
Dettes fiscales et sociales	2.062.430 euros
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.798 euros
Autres dettes	245.627 euros

8.2. Analyse du compte de résultat

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 57.537.536 euros contre 35.366.477 euros au titre de l'exercice précédent.

Les salaires et traitements et charges sociales totalisent 2.355.062 euros contre 3.223.839 euros au titre de l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes totalisent 5.382.795 euros contre 7.747.209 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 61.174.642 euros contre 39.001.286 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à (2.701.073) euros contre (2.554.477) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à (1.005.274) euros contre (211.590) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est de (486.275) euros contre (42.891) euros au titre de l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 30.603 euros contre 0 euro euro au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat net déficitaire de (4.162.019) euros contre (2.808.958) euros au titre de l'exercice précédent.

9. Filiales et participations, sociétés contrôlées

9.1. Filiales et participations

La Société détient 100% de la Société LARGO FACTORY, société par actions simplifiée au capital de 267.381 euros, dont le siège social est 4, rue Jean Mermoz, 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 929 008 746. Cette société a été constituée par la Société en date du 21 mai 2024. Elle a été par la suite bénéficiaire d'un apport d'une branche complète et autonome d'activité apportée par la Société dans le cadre de la mise en œuvre de la filialisation de l'atelier de reconditionnement.

La société LARGO FACTORY a réalisé au cours de l'exercice écoulé (allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025) un chiffre d'affaires de 28.126.467 euros et le résultat de l'exercice se traduit par un résultat bénéficiaire de 89.602 euros.

9.2. Sociétés contrôlées

Nous vous rappelons que notre Société ne contrôle aucune société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce à l'exclusion de la société LARGO FACTORY.

10. Etat récapitulatif des opérations réalisées par des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et des personnes avec lesquelles elles auraient des liens personnels étroits

Aucun membre de la Société, que ce soit un mandataire social, dirigeant ou cadre de la Société n'a conclu une quelconque opération avec une personne avec laquelle il aurait un lien personnel étroit.

11. Informations relatives au capital et à l'actionnariat des salariés

11.1. Actions d'autocontrôle

La Société détient 48.567 actions propres, achetées à une valeur unitaire moyenne de 2,16 €, soit une valeur brute totale de 105 k€ au 31 décembre 2025.

Compte tenu du cours de clôture s'élevant à 1,745 €, une dépréciation a été comptabilisée pour 14 k€.

Au cours de l'exercice la Société a acquis 104.536 de ses propres titres et en a cédé 96.060 (dont 5.800 attribuées gratuitement aux salariés).

Les actions auto-détenues à la date de clôture ont été retraitées en diminution des capitaux propres consolidés.

Conformément à la pratique de marché de l'AMF, la Société a conclu un contrat de liquidité avec la société ODDO BHF. Dans le cadre de ce contrat, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Au titre du contrat de liquidité confié par la société LARGO à ODDO BHF, à la date du 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 35.159 titres LARGO soit 75.570 euros.

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 28.899 titres LARGO
- 72.794 euros

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre du contrat de liquidité le 24 mai 2021, conforme à la pratique de marché admise, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 200.000 euros.

Programme de rachat d'actions confié à TP ICAP

Nombre d'actions détenues au 31/12/2025 = 13.408 actions acquises pour un montant global de 29.187 €.

Valorisation au 31/12/2025 = 23.397 €

Aucune dépréciation au 31/12/2025 compte tenu des règles comptables en la matière.

Contrat de liquidité confié à ODDO BHF

Solde espèces au 31/12/2025 = 75.570 €

Lors de la mise en œuvre du contrat, apport d'un montant de 30.000 €.

11.2. Informations et état de l'actionnariat salarié de la Société

Les effectifs du GROUPE au 31 décembre 2025 s'élèvent à 84 personnes pouvant être réparties comme suit :

	Effectifs LARGO	Effectifs LARGO FACTORY	Effectifs GROUPE
Cadres	18	2	20
Agent de maitrises et techniciens	2	4	6
Employés / ouvriers	10	39	49
Apprentis	2	-	2
Total	32	45	77

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce et à la connaissance de la Société, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2025, aucun salarié ne détient des actions de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise et dans le cadre des FCPE.

12. Activité en matière de recherche et développement

Aucune activité de recherche sur l'exercice

La Société ne développe pas actuellement de projet de recherche et développement.

13. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

(cf. section 2 – Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

14. Résultat – affectation

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net déficitaire de (4.162.019) euros.

Il est proposé d'affecter ce résultat déficitaire au poste "Report à Nouveau" qui s'élèverait ainsi à un montant de (4.162.019) euros.

En outre, après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos du 31 décembre 2025, il apparaît que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital.

Il vous sera en conséquence demandé de vous prononcer quant à la poursuite de l'activité de la Société, conformément à l'article L. 225-248 du code de commerce.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les comptes consolidés annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net déficitaire de (3.295) Keuros.

Nous vous avons ainsi présenté en détail les comptes annuels et consolidés que nous soumettons à votre approbation.

15. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit Code, nous vous informons que nos charges non déductibles fiscalement s'élèvent à 17.766 €.

16. Récapitulatif des distributions de dividendes réalisées sur les trois derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende global	Dividende net par action
Exercice 2025	-	-
Exercice 2024	-	-
Exercice 2023	-	-

17. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (Annexe 1).

18. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Votre Commissaire aux Comptes relate dans son rapport spécial, l'accomplissement de sa mission.

19. Présentation des comptes sociaux

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

20. Renouvellement des mandats de certains administrateurs

Aucun mandat ne nécessite de renouvellement au cours de l'Assemblée Générale à venir.

21. Gouvernement d'entreprise

21.1. Tableau récapitulatif des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée Générale

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 3° du Code de commerce, nous vous présentons le tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 12 juin 2025, au Conseil d'administration de la Société dans le domaine des augmentations de capital :

Autorisations	Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions	Date à laquelle l'autorisation a été donnée	Durée	Utilisation faite des délégations
Programme de rachat d'actions par la Société	10% de son capital social	Assemblée générale en date du 12 juin 2025	18 mois	Utilisation dans le cadre du programme de rachat d'actions (cf. paragraphe 11.1 ci-dessus)
Réduction du capital social de la Société par voie d'annulation des actions autodétenues	10% de son capital social	Assemblée générale en date du 12 juin 2025	24 mois	Aucune
Emission par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	Montant nominal de 200.000 euros	Assemblée générale en date du 12 juin 2025	26 mois	Aucune

Autorisations	Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions	Date à laquelle l'autorisation a été donnée	Durée	Utilisation faite des délégations
Émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions de la Société ainsi que toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital social : 40.000 euros.</p> <p>Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 10.000.000 euros</p> <p>Plafond Global *</p>	Assemblée générale en date du 12 juin 2025	26 mois	Aucune
Augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre au public)	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital social : 40.000 euros.</p> <p>Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 10.000.000 euros</p> <p>Plafond Global *</p>	Assemblée générale en date du 12 juin 2025	26 mois	Aucune
Augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription (1° L. 411-2 COMOFI)	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital social limité à 20% du capital social par an</p> <p>Montant nominal maximum des augmentations de capital social : 40.000 euros.</p> <p>Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 10.000.000 euros</p> <p>Plafond Global *</p>	Assemblée générale en date du 12 juin 2025	26 mois	Aucune

Autorisations	Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions	Date à laquelle l'autorisation a été donnée	Durée	Utilisation faite des délégations
Augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel au profit d'une catégorie de bénéficiaires	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital social : 40.000 euros.</p> <p>Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 10.000.000 euros</p> <p>Plafond Global *</p>	Assemblée générale en date du 12 juin 2025	18 mois	Utilisation par décision du Président du 30 juin 2025 sur délégation du Conseil d'administration du 24 juin 2025 et de l'assemblée du 12 juin 2025 (cf. paragraphe 2)
Augmentation du montant des émissions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Augmentation du nombre de titres dans la limite de 15% de l'émission initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale.	Assemblée générale en date du 12 juin 2025	26 mois	Aucune
Attribution gratuite des actions de la Société	<p>6% du capital de la Société</p> <p>Plafond Global **</p>	Assemblée générale en date du 12 juin 2025	38 mois	Utilisation par décision du Président du 14 octobre 2025 sur délégation du Conseil d'administration du 14 octobre 2025 et de l'assemblée du 12 juin 2025 (cf. paragraphe 2)
Émission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	<p>6% du capital social de la Société</p> <p>Plafond Global **</p>	Assemblée générale en date du 12 juin 2025	38 mois	Aucune

Autorisations	Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions	Date à laquelle l'autorisation a été donnée	Durée	Utilisation faite des délégations
Emission des bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	6% du capital social de la Société Plafond Global **	Assemblée générale en date du 12 juin 2025	18 mois	Aucune

*Plafond Global : montant nominal maximal de 40.000 euros des augmentations de capital et montant nominal maximal de 20.000.000 euros des valeurs mobilières représentatives des titres de créances.

**Plafond Global : 10% du capital social.

21.2. Convention conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant de plus de 10% du capital et une filiale

Nous vous indiquons qu'aucune convention entre un actionnaire ou un mandataire social détenant plus de 10% du capital de la Société n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

21.3. Liste des mandats sociaux et fonctions exercées

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons, à notre connaissance, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés en France par chacun des mandataires sociaux de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

MANDATAIRE SOCIAL	SOCIETE	NATURE DES FONCTIONS
M. Christophe BRUNOT	LARGO	Président Directeur Général, Administrateur
	LARGO GROUP	Président
M. Frédéric GANDON	LARGO	Administrateur, Directeur Général Délégué
	LARGO GROUP	Directeur Général
	SCI CARAMPERE	Co-gérant
M. Olivier BLANCHARD	LARGO	Administrateur, Directeur Général Adjoint
M. Arnaud JEHENNE	LARGO	Administrateur
	SARL PACT ONE	Membre du comité stratégique
M. Jérôme CARON	LARGO	Administrateur

21.4. Prêts inter-entreprises

Conformément à l'article L.511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts à moins de trois (3) ans au profit de microentreprises, de petites et moyennes entreprises ou à d'entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant.

22. Attribution de la direction générale – composition du conseil d'administration

Personne concernée	Nature du mandat au sein du Conseil d'administration	Date de nomination
Christophe BRUNOT	Président Directeur Général, Administrateur	AG 14 janvier 2021 CA 22 janvier 2021 AG du 20 juin 2024
Frédéric GANDON	Administrateur, Directeur Général Délégué	AG 14 janvier 2021 CA 22 janvier 2021 AG du 20 juin 2024
Olivier BLANCHARD	Administrateur	AG 14 janvier 2021 AG du 20 juin 2024
Arnaud JEHENNE	Administrateur	AG 18 mars 2021 AG du 20 juin 2024
Jérôme CARON	Administrateur	CA 26 avril 2022 AG 28 juin 2022 CA 15 octobre 2024 AG 12 juin 2025

- Durée du mandat : 3 ans.

23. Modalité d'exercice de la direction générale

Lors de l'introduction en Bourse de la Société, le Conseil a décidé de modifier à compter de l'assemblée générale en date du 18 mars 2021, les modalités d'exercice de la Direction Générale, afin que la Présidence du Conseil d'administration et la Direction Générale de la Société soient confiées à la même personne.

En conséquence, le Conseil d'Administration a confié à Monsieur Christophe BRUNOT, les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur.

24. Code de gouvernement d'entreprise

Il est rappelé que malgré l'absence d'obligation légale à cet égard, la Société applique certaines recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext de septembre 2021 (accessible sur le

site www.middlenext.com), tout en tenant compte de l'organisation, la taille et les moyens de la Société.

La Société a pour objectif de se conformer progressivement à la plupart des recommandations du Code MiddleNext.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlenext à la date d'approbation du Document d'enregistrement.

Recommandations du Code MiddleNext	Recommandations non applicables	Recommandations applicables	
		Appliquée	Non appliquée
I. Le pouvoir de « surveillance »			
R1 : Déontologie des membres du conseil		X	
R2 : Conflits d'intérêts		X	
R3 : Composition du conseil – Présence des membres indépendants au sein du conseil		X	
R4 : Information des membres du conseil		X	
R5 : Organisation des réunions du conseil et des comités		X	
R6 : Mise en place des comités			X
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil		X	
R8 : Choix de chaque membre du conseil		X	
R9 : Durée des mandats des membres du conseil- vérifier avec les avocats		X	
R10 : Rémunérations des membres du conseil		X	
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil			X
R12 : Relations avec les actionnaires		X	
II. Le pouvoir exécutif			
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux		X	
R14 : Préparation de la succession des dirigeants			X
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social		X	
R16 : Indemnités de départ			X
R17 : Régime des retraites supplémentaires	X		
R18 : Stock-options et attributions gratuites d'actions		X	
R19 : Revue des points de vigilance			X

25. Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants sur les titres de la société – franchissements de seuil

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025, aucune communication n'a été effectuée par les membres du conseil d'administration en application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025, aucune communication n'a été effectuée par les actionnaires concernant les franchissements de seuils légaux et statutaires.

26. Structure du capital au 31 décembre 2025 – informations sur les actions

A la date du présent rapport, le capital social de la Société est fixé à la somme 101.328,54 € divisé en 5.066.427 actions de deux centimes d'euro (0,02 €) chacune, entièrement libérées.

Le capital et les droits de vote de la Société au 31 décembre 2025 sont répartis comme suit :

Actionnaires	Actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
Largo Group	1 093 900	25.79%	2 187 800	39.11%
Autres actionnaires nominatifs	372 256	8.78%	630513	11.27%
Public	2 775 387	65.43%	2 775 387	49.62%
Total	4.241.543	100	5 593 700	100

27. Evolution du cours de bourse

Informations générales	
Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2025	4.241.543
Cours de clôture au 31 décembre 2025	1,745 euros
Capitalisation boursière au 31 décembre 2025	7.401.492,53 euros
Cours le plus haut en 2025	2,81 euros
Cours le plus bas en 2025	1,71 euros
Code ISIN	FR0013308582

28. Délai de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions de l'article D. 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients ([Annexe 2](#)).

* *
*

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Sainte-Luce-sur-Loire, le 29 avril 2026.

Pour le Conseil d'administration
Christophe BRUNOT
Président du Conseil d'administration

Annexe 1 Résultats financiers de la Société au cours des cinq dernières années

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
I. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE							
a) capital social	17 659	19 382	71 005,96	71 005,96	71 005,96	71 005,96	84.830,86
b) nombre d'actions	17 659	19 382	3 550 298	3 550 298	3 550 298	3 550 298	4.241.543
c) nombre d'obligations émises	1 228	1 228	-	0	0	1.049.050	483.871
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS							
a) chiffre d'affaires	9 301 888	10 288 231	17 567 346	21.011.823	21 175 011	35 366 477	57.537.536
b) résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(900.769)	(2.043.937)	(3.490.385)	(4.358.562)	(4.494.044)	(1 949 237)	(3.305.448)
c) impôt sur les bénéfices	(95 467)	-	-	-	(345.162)	-	30.603
d) participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
e) bénéfice après impôt, amortissements et provisions, participation des salariés	(962 995)	(2 375 853)	(4 456 228)	(5.016.565)	(4.955.571)	(2 808 958)	(4.162.019)
f) bénéfice distribué - dont réserves	-	-	-	-	-	-	-

- dont résultats de l'exercice							
III. RESULTAT PAR ACTION							
a) bénéfice après impôt, participation des salariés mais avant amortissement et provision	-45,60	-105,46	-0,98	-1.23	-1,17	-0,55	-0,77
b) bénéfice après impôt, participation des salariés, amortissement et provision	-54,53	-122,58	-1,26	-1,41	-1,40	-0,79	-0,98
(c) dividende versé à chaque actionnaires - dont réserve - dont résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
IV. PERSONNEL							
a) nombre de salariés	37	34	58	94	85	56	32
b) montant de la masse salariale	896.881	902.664	1.766.827	2.856.799	3.168.147	2.355.274	1.665.119
c) montant des sommes versés au titre des avantages sociaux	237.037	212.659	531.729	857.276	1.030.986	868.565	689.943

Annexe 2 - Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au 1 de l'article D. 441-14)

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, selon les délais légaux					
	1 à 30 jrs	31 à 60 jrs	61 à 90 jrs	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	1	0	0	2	3
Montant total des factures TTC concernées	120 €	0 €	70.823 €	9.170 €	80.113 €
Pourcentage des achats TTC de l'exercice	0,00%	0%	0,11%	0,01%	0,13%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	2				
Montant total des factures exclues	17 118 €				
(C) Délais de paiement de référence utilisés					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	60 jours, selon les délais légaux				

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jrs	31 à 60 jrs	61 à 90 jrs	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	6	6	1	39	52
Montant total des factures TTC	3 210 €	3 548 €	439 €	9 683 €	16 880 €
Pourcentage du CATT de l'exercice	0,00%	0,01%	0,00%	0,01%	0,03%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	9				
Montant total des factures exclues	2 882 €				
(C) Délais de paiement de référence utilisés					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	60 jours, selon les délais légaux				

SA LARGO

4 rue Jean Mermoz

44980 STE LUCE SUR LOIRE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Attestation

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 28 février 2025 nous avons effectué une mission de compilation des comptes annuels de l'entreprise **SA LARGO** relatif à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	13 802 226	euros
Chiffre d'affaires :	57 537 536	euros
Résultat net comptable :	-4 162 019	euros

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de compilation des comptes.

Les travaux que nous avons mis en œuvre dans le cadre de cette mission ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ni une mission de présentation ; en conséquence nous n'exprimons pas d'opinion sur les comptes de votre entité qui sont joints au présent rapport.

Fait à SAINT-HERBLAIN

Le 24/04/2026

David WANS
Expert-comptable associé

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 985 959	1 184 985	800 974	784 715
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes	47 474		47 474	18 281
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	293 541	214 813	78 728	135 089
	Autres immobilisations corporelles	778 373	607 977	170 396	232 531
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)					
Participations	267 381		267 381	267 381	
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	179 682		179 682	159 783	
	Total de l'actif immobilisé (III)	3 552 410	2 007 775	1 544 636	1 597 781
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	554 926	2 785	552 141	594 050
	En-cours de production				
	Produits finis	3 150 040	523 393	2 626 647	4 981 065
	Marchandises	72 116		72 116	
	Avances et acomptes versés sur commandes	280 896		280 896	178 522
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 003 752	1 903	1 001 849	1 636 043
	Autres créances	3 062 827		3 062 827	5 319 217
	Charges constatées d'avance	2 887 143		2 887 143	1 623 690
	Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
Actions propres	29 187		29 187	42 083	
Autres titres	75 570	14 217	61 353	490 306	
Instruments financ. à terme et jetons détenus Disponibilités	1 499 521		1 499 521	2 396 059	
	Total de l'actif circulant (IV)	12 615 977	542 298	12 073 679	17 261 034
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)	171 000		171 000	172 000
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)	12 911		12 911	10 194
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	16 352 299	2 550 072	13 802 226	19 041 008

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

6 931 027

8 583 742

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 84 831)	84 831	71 006
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 121 606	3 543 347
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	2 364	2 364
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	69 473	69 473
	Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(4 162 019)	(2 808 958)	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		(1 883 746)	877 233
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques	138 965	141 909
	Provisions pour charges	40 572	70 743
	Total des provisions		179 537
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	5 500 003	4 064 003
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	2 184 032	3 046 918
	Emprunts et dettes financières divers (2)	84 869	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 290 615	6 189 621
	Dettes fiscales et sociales	2 062 430	4 240 117
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 798	15 617	
Autres dettes	245 627	394 847	
Produits constatés d'avance	133 062		
Total des dettes (1)		15 506 435	17 951 124
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		13 802 226	19 041 008
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(4 162 019,36)	(2 808 957,60)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		7 769 115	11 944 775
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

			31/12/2025	31/12/2024	
			Règlement ANC 2022-06		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	54 195 831	2 595 078	56 790 909	34 580 332
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	745 628	998	746 626	786 145
	Montant net du chiffre d'affaires	54 941 459	2 596 076	57 537 536	35 366 477
	Production stockée				
	Production immobilisée			257 590	254 960
	Subventions			5 167	6 500
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			442 613	721 032
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			230 663	97 839
Total des produits d'exploitation				58 473 569	36 446 809
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			50 228 312	28 532 032
	Variation de stocks			2 255 934	(1 479 371)
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			5 382 795	7 747 209
	Impôts, taxes et versements assimilés			108 527	79 810
	Salaires			1 665 119	2 360 839
	Cotisations sociales			689 943	863 000
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			527 236	458 865
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			209 956	301 207
	Dotations aux provisions			82 265	99 649
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					
Autres charges			24 554	38 047	
Total des charges d'exploitation				61 174 642	39 001 286
RESULTAT D'EXPLOITATION				(2 701 073)	(2 554 477)
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 701 073)	(2 554 477)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des cessions d'immobilisations financières	4 238 2 328 62 449 55 839	1 919 5 753 7 511 75 341 38 586
Total des produits financiers		124 854	129 110
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	67 717 487 245 566 618 8 549	5 710 277 133 51 977 5 880
Total des charges financières		1 130 128	340 700
RESULTAT FINANCIER		(1 005 274)	(211 590)
RESULTAT COURANT avant impôts		(3 706 347)	(2 766 067)
	Produits exceptionnels	222 785	600
	Charges exceptionnelles	709 060	43 491
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(486 275)	(42 891)
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	(30 603)	
Total des produits		58 821 208	36 576 519
Total des charges		62 983 227	39 385 476
RESULTAT DE L'EXERCICE		(4 162 019)	(2 808 958)
(2) dont produits concernant les entités liées		4 328	1 919
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Règlement ANC 2022-06

Soldes Intermédiaires de Gestion

Règlement ANC 2022-06

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	57 537 536	100,00	35 366 477	100,00	22 171 059	62,69
Ventes de marchandises	56 790 909	98,70	34 580 332	97,78	22 210 577	64,23
- Achats de marchandises	50 228 312	88,44	28 532 032	82,51	21 696 280	76,04
- Variation stocks de marchandises	2 255 934	3,97	(1 479 371)	-4,28	3 735 305	-252,4
MARGE COMMERCIALE	4 306 663	7,58	7 527 671	21,77	(3 221 008)	-42,79
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux	746 626	1,30	786 145	2,22	(39 519)	-5,03
+ Production vendue : Services						
+ Variation production stockée	257 590	0,45	254 960	0,72	2 630	1,03
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 004 216	1,75	1 041 105	2,94	(36 889)	-3,54
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	5 310 880	9,23	8 568 776	24,23	(3 257 897)	-38,02
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance						
- Achats non stockés	70 850	0,12	80 673	0,23	(9 823)	-12,18
- Autres charges externes	5 311 945	9,23	7 666 535	21,68	(2 354 591)	-30,71
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	5 382 795	9,36	7 747 209	21,91	(2 364 413)	-30,52
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	(71 916)	-0,12	821 568	2,32	(893 483)	-108,7
+ Subventions	5 167	0,01	6 500	0,02	(1 333)	-20,51
- Impôts, taxes sur rémunérations	29 668	0,05	37 038	0,10	(7 370)	-19,90
- Autres impôts et taxes	78 859	0,14	42 772	0,12	36 087	84,37
- Salaires	1 665 119	2,89	2 360 839	6,68	(695 720)	-29,47
- Cotisations sociales	689 943	1,20	863 000	2,44	(173 056)	-20,05
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(2 530 338)	-4,40	(2 475 581)	-7,00	(54 757)	-2,21
+ Reprises sur amortissements et provisions	442 613	0,77	721 032	2,04	(278 418)	-38,61
+ Pds des cessions d'immos incorp. et corp.						
+ Autres produits de gestion courante	230 663	0,40	97 839	0,28	132 824	135,76
+ Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat						
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	819 457	1,42	859 720	2,43	(40 263)	-4,68
- Valeurs cptbles d'immos incorp. et corp. cédées						
- Autres charges de gestion courante	24 554	0,04	38 047	0,11	(13 493)	-35,46
RÉSULTAT EXPLOITATION	(2 701 073)	-4,69	(2 554 477)	-7,22	(146 595)	-5,74
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers	124 854	0,22	129 110	0,37	(4 256)	-3,30
- Quote-part sur opérations en commun						
- Charges financières	1 130 128	1,96	340 700	0,96	789 428	231,71
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(3 706 347)	-6,44	(2 766 067)	-7,82	(940 280)	-33,99
Produits exceptionnels	222 785	0,39	600		222 185	N/S
- Charges exceptionnelles	709 060	1,23	43 491	0,12	665 570	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(486 275)	-0,85	(42 891)	-0,12	(443 385)	N/S
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	(30 603)	-0,05			(30 603)	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(4 162 019)	-7,23	(2 808 958)	-7,94	(1 353 062)	-48,17

Règles et Méthodes Comptables

Préambule

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **13 802 226** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **58 821 208** euros et un total **charges** de **62 983 227** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-4 162 019** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits significatifs de l'exercice

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-dessous.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Règles et Méthodes Comptables

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 426 717 € (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024).

Règles et Méthodes Comptables

Ce montant comprend :

- 215 000 liés à des frais juridiques et honoraires sur l'émission des obligations convertibles en actions.
- 36 058 € liés à des charges de personnel, dont des indemnités journalières de prévoyance et des avantages en nature ;
- 161 369 € liés à des quote-part de charges locatives ;
- 13 933 € liés à des indemnités « Backmarket »
- 356 € liés à des remboursement de pertes de colis

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions »

Au 31 décembre 2025

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau PCG:

- Les indemnités journalières de prévoyance ainsi que les avantages en nature, pour un montant total de 28 232 € sont enregistrés au crédit des comptes des autres produits.
- Les indemnités d'assurances sont enregistrées au crédit des comptes des autres produits pour 19 111 €;
- Les indemnités « Backmarket » sont enregistrées au crédit des comptes des autres produits pour 14 228 €
- Les remboursements pour perte de colis sont enregistrées au crédit du compte des autres produits pour 1 254 €

Règles et Méthodes Comptables

Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- Les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- La ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Les avances et acomptes versés sur commandes ont été isolés sur la ligne spécifique correspondante et ne figurent plus parmi les autres créances.
- Les valeurs mobilières de placement ont été ventilées entre actions propres et autres titres.

Intégration fiscale

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, LARGO est devenue société mère d'un groupe fiscal intégré, conformément aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Dans ce cadre, l'impôt sur les sociétés est déterminé au niveau du groupe et acquitté directement par LARGO en sa qualité de société tête de groupe. Une convention d'intégration fiscale encadre les modalités de répartition de la charge d'impôt entre les entités intégrées.

En application de cette convention, chaque société du périmètre comptabilise une charge ou un produit d'impôt correspondant à l'impôt qu'elle aurait supporté si elle avait été imposée de manière autonome, ajusté le cas échéant des effets liés à l'intégration fiscale.

Règles et Méthodes Comptables

Recentrage opérationnel au sein du groupe

Les entités du groupe LARGO, ont nettement intensifié leurs opérations intragroupes. Ce changement résulte du fait que la société LARGO FACTORY (filiale détenue à 100%) assure l'achat des mobiles reconditionnés et les prestations de services de reconditionnement.

Obligations convertibles

Un emprunt obligataire convertible en actions a été émis en juin 2025 pour un montant de 1 500 000 €

L'emprunt a été émis pour une durée de 5 ans, à un taux d'intérêt annuel de 5,5 %.

Le contrat prévoit une prime de non-conversion en cas de remboursement à l'issue de l'emprunt obligataire ou anticipé.

Compte tenu de la stratégie de la direction, cette prime de non-conversion n'a pas donné lieu à une provision, la probabilité de ne pas convertir les obligations en action étant considérée comme faible.

Les frais d'émission de cet emprunt (52 500 €) ont été étalés sur la durée de l'emprunt, conformément aux méthodes comptables appliquées par la société.

Bien qu'ils présentent les caractéristiques de quasi-fonds propres en raison de leur vocation à être convertis (absence de comptabilisation de la prime de non-conversion), les emprunts obligataires convertibles en actions sont comptabilisés en dettes financières, conformément aux normes comptables françaises qui prennent en compte leur caractère remboursable.

Augmentation de capital

Une augmentation de capital d'un montant total de 1 500 000 € a été réalisée, donnant lieu à l'émission de 691 245 actions nouvelles intégralement libérées. Cette opération porte le capital social à 84 830,86 € et génère une prime d'émission de 1 486 000 €

Les frais afférents à l'opération ont été imputés sur la prime d'émission.

Litige COPIE PRIVEE

Par acte en date du 21 novembre 2025, la société COPIE FRANCE a assigné la société LARGO devant le Tribunal Judiciaire de Paris.

C'est la seconde fois que la société COPIE FRANCE assigne LARGO, après qu'une première procédure de masse ait été transignée en contemplation de jugement rendu par le Tribunal Judiciaire le 26 avril 2024.

Règles et Méthodes Comptables

A cette occasion, LARGO avait pu expliquer sa réorganisation en cours et notamment la filialisation de son atelier de reconditionnement sous la forme d'une ESS (Economie Sociale et Solidaire), comme le législateur du 15 novembre 2021 y incitait en exonérant pareille structure de tout assujettissement à la copie privée.

A la suite de pourparlers, le 7 janvier 2025, COPIE FRANCE avait déclaré se désister de l'instance engagée le 15 mai 2020 à l'encontre de la société LARGO.

LARGO ayant accepté ce désistement, le juge avait constaté l'extinction de l'instance le 7 février 2025.

Quelques mois plus tard, la société COPIE FRANCE conteste cette exonération en remettant en cause le principe, comme les modalités de la réorganisation sociétale lancée qui a abouti à la filialisation de l'atelier de reconditionnement sous forme d'ESS.

COPIE FRANCE sollicite une injonction d'avoir à reprendre une communication des appareils vendus depuis le 1er juillet 2024, ainsi que l'allocation d'une provision de 500 000 euros.

La société et son conseil contestent cette demande, estimant qu'elle n'a aucun fondement juridique.

La société LARGO a rendu ses conclusions et est dans l'attente d'une date d'audience.

Aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2025.

Moyen-Orient

L'escalade du conflit au Moyen-Orient à compter du 28 février 2026 devrait entraîner des conséquences économiques et financières importantes pour les sociétés opérant et/ou ayant des chaînes d'approvisionnement dans la zone de conflit. La société LARGO a analysé ses éventuelles expositions. À date, aucune incidence significative n'a été estimée sur les opérations ou le financement de l'entité.

Règles et Méthodes Comptables

Règles et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de solutions informatiques, conformément au règlement ANC 2023-05.

Ces solutions sont développées dans le but d'un usage interne (outils d'analyse de données, amélioration de l'ERP, site marchand), à la fois par des ressources propres de l'entreprise et des prestataires externes.

Les montants sont portés à l'actifs dès lors qu'ils respectent les critères d'immobilisations prévus par le PCG (art. 611-3).

Les montants immobilisés correspondent :

- Aux montants facturés par les prestataires externes
- Aux temps valorisés des personnes salariés de LARGO.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées :

- Des dépenses d'aménagement des locaux,
- Des dépenses engagées dans le cadre de la modernisation de son outil industriel, par l'acquisition de robots pour automatiser l'étape dite de testing.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Dépôts de garantie
- Retenue de garantie BPI sur l'emprunt de 2 500 000 €
- Titres LARGO FACTORY

Règles et Méthodes Comptables

Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés selon les règles d'usage.

Logiciels et licences	3 ans
Frais de recherche et développement	3 ans
Site internet	3 ans
Matériels et outillages	2 à 5 ans
Agencements du magasin	2 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobiliers de bureau	5 ans

Lorsque des indices de pertes de valeurs apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée, si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable. Il n'a pas été constaté d'indice de perte de valeur.

Méthode de valorisation des stocks

Les stocks se composent :

- Des pièces détachées destinées aux opérations de reconditionnement,
- Des produits finis correspondant aux téléphones reconditionnés en attente d'être vendus,
- Quelques marchandises correspondant à des accessoires et des emballages.

Le stock de pièces détachées est valorisé au prix moyen pondéré, le stock de marchandises au prix d'achat.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production. L'amélioration des outils de suivi de la production ont permis de déterminer un prix de revient, par téléphone, intégrant plusieurs composantes :

- Le prix d'achat des téléphones y compris les commissions ;
- Le coût des pièces détachées nécessaires à l'assemblage ;
- Le coût de la main d'oeuvre de sous-traitance.

Règles et Méthodes Comptables

Dépréciation sur les stocks de produits finis

Une dépréciation des stocks de produits finis est comptabilisée lorsque le prix de vente potentiel d'un appareil devient inférieur à sa valeur en stocks.

Le prix de vente potentiel correspond au dernier prix de vente connu chez la société ou bien au dernier prix de marché connu.

Dépréciation des stocks de marchandises et de pièces détachées

Une dépréciation des stocks est déterminée au cas par cas si la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée sur les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est notamment appréciée au regard de son échéance théorique.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Les créances et dettes en devises hors zone euro sont converties au taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Affacturation

La société a recours à un prestataire d'affacturation auprès duquel elle cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Les contrats prévoient qu'il y ait subrogation entre la société et le factor. Par ailleurs, les contrats ne sont pas sans recours pour le factor et stipulent que les créances clients cédées par la société et non réglées 60 jours après leur échéance théorique seront «définancées».

La comptabilisation des opérations d'affacturation de la société suit l'approche juridique : la subrogation vaut transfert de propriété que le contrat soit ou non avec recours du factor et en conséquence déconsolidation des créances cédées et encaissées (les créances cédées et non encaissées étant inscrites en autres créances sur le factor).

En cas de définancement des créances par le factor, les créances cédées au factor ne sont plus suivies par la société d'affacturation et retournées à la société, chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances au factor. Dans cette hypothèse, ces créances sont « réinscrites » au Bilan de la société en créances clients avec pour contrepartie une dette pour le factor correspondant au montant des créances initialement financées, charge au groupe d'en assurer le recouvrement.

Règles et Méthodes Comptables

L'incidence du financement des créances cédées au factor s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dépôt de garantie conservés par le factor et réserves figurant dans les créances	62 919 €	70 158 €
Avance de trésorerie reçue du factor sur les créances cédées	1 258 337 €	1 245 360 €
Total	1 321 256 €	1 315 518 €

Il n'y a pas de créances définancées au 31 décembre 2025.

Capital

Frais d'augmentation de capital : ils ont été imputés sur le montant de la prime d'émission (Méthode Préférentielle Avis CNC n° 2000-D du 21 Décembre 2000).

Actions auto-détenues

La société détient 48 567 actions propres, acquises pour une valeur brute totale de 104 757 € au 31/12/2025. Compte tenu du cours de clôture d'élevant à 1,745 €, une dépréciation a été comptabilisée pour 14 217 €

Au cours de l'exercice LARGO a acquis 104 536 ses propres titres et en a cédé 96 060 dont 5 800 actions ont été attribuées gratuitement aux salariés.

Attribution d'actions gratuites

Plan	Fidélité	Performance
Nombre total d'actions pouvant être émises	24 000	208 800
Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution patronale spécifique	Valeur unitaire de 1,75 € (cours de bourse au 31/12/2025)	Valeur unitaire de 1,75 € (cours de bourse au 31/12/2025)
Conditions d'acquisition des actions	Présence	Performance et présence
Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice et au cours de l'exercice précédent	5 600	172 800
Nombre d'actions attribuées cumulées depuis la date d'attribution pour chaque plan	20 300	198 000
Informations sur le passifs éventuels	Attribution d'actions nouvelles	Attribution d'actions nouvelles
Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	52 794 €	66 882 €
Montant du passif enregistré au bilan	18 589 €	0 €

Règles et Méthodes Comptables

Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. La société a opté pour la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission sur la durée des emprunts pour un montant de 267 500 €

L'ANC recommande de mentionner les PGE dans l'annexe dans les dettes à échéance de plus d'un an, sauf si, à la date d'établissement des comptes, il est décidé de ne pas en demander l'amortissement sur une période additionnelle (Rec. ANC du 18-5-2020).

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduise par une sortie de ressources par la société.

Provision pour garantie SAV : Les appareils commercialisés par la société sont vendus avec une garantie de deux ans.

Une provision pour garantie est donc constituée afin d'anticiper les coûts futurs de réparations relatifs à des appareils commercialisés sur l'exercice en cours.

Le montant de la provision est déterminé sur la base du coût de reconditionnement unitaire.

Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan, dans les « Emprunts et dettes financières » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie.

Instruments financiers et opérations de couvertures

L'entreprise a adopté le règlement ANC n°2015-05, (inclus dans la version consolidée des règlements ANC) sur les instruments financiers à terme et les opérations de couverture.

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée.

Au cours de l'exercice 2025, les effets des instruments financiers utilisés par LARGO pour couvrir et gérer ses risques de change sont de deux types :

Règles et Méthodes Comptables

- Un contrat de couverture de change dit d'opportunité, souscrit fin 2024, prévoyant des achats de dollar à un taux convenu d'avance tous les 15 jours, jusqu'à fin octobre 2025. Ces achats de devise n'entrent pas dans la définition d'une relation de couverture, étant décorrélée des prévisions d'achats en devises. Les écarts de changes liés à des opérations couvertes par ce contrat sont comptabilisés en résultat financier ce qui génère une charge financière d'un montant de 486 K€ sur l'exercice.
- Un contrat de couverture qui correspond à la définition de relation de couverture, permettant de réduire le risque de change sur des achats de téléphones prévus à l'avance. Conformément au règlement comptable en vigueur, les opérations concernant ce contrat suivent le principe de comptabilisation de couverture :
 - Les écarts de changes sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert
 - La couverture de devise ayant pour principal objectif de diminuer le risque de change sur les achats de téléphones et de matériel, l'effet de la couverture impacte les achats de marchandises et le stock.
 - Les dépréciations ou provisions pour risques portant sur un élément couvert prennent en compte les effets de la couverture.
 - En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture est traité comme une position ouverte isolée, la couverture est dénouée et les pertes ou gains sont reconnus en résultat.
 - Les écarts de changes liés à ce contrat représentent une charge de 230 K€ sur l'exercice, impactant la marge.

Opérations en devises

Opérations non couvertes :

- Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.
- Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Opérations couvertes : Voir paragraphe précédent

Règles et Méthodes Comptables

Ecart de conversion :

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de conversion". Les pertes latentes de change, non compensées par une couverture de change, font l'objet d'une provision pour risque en totalité.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comptabilise les impacts liés à la réorganisation stratégique de LARGO et notamment de la rationalisation de la gamme produits.

Chiffre d'affaires

Les revenus de la société sont de trois natures :

- Des ventes de produits finis qui sont des équipements numériques reconditionnés (smartphones principalement et tablettes et laptops) : ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client ; et de manière plus marginale,
- Des ventes de marchandises (accessoires de types chargeurs, enceintes, écouteurs...)
; ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client,
- Des prestations de services telles que des formations ou réparations de mobiles : elles sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de leur exécution où elles font l'objet d'une facturation.

Les remises de fin d'années opérées avec certaines enseignes de distribution sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires. Les contrats de vente ne contiennent pas de remises de fidélité ni de clause de retour.

Règles et Méthodes Comptables

Engagement hors bilan

Les emprunts suivants bénéficient de la garantie de l'Etat telle que prévue par l'arrêté du 23 mars 2020 :

- Emprunt de 330 000 € souscrit le 23/06/2020, remboursable au taux fixe de 0.75 % par annuités mensuelles sur 60 mois.
Au 31/12/2025, le capital restant dû est de 34 145 €
- Emprunt de 220 000 € souscrit le 24/06/2020, remboursable au taux fixe de 0.57 % par annuités mensuelles sur 60 mois.
Au 31/12/2025, le capital restant dû est de 22 283 €
- Emprunt de 550 000 € souscrit le 26/06/2020, remboursable au taux fixe de 1.34 % par annuités mensuelles sur 60 mois.
Au 31/12/2025, le capital restant dû est de 55 907 €

La société a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Au 31 décembre 2025, le montant des créances cédées au factor s'élève à 1 258 337 €

La société LARGO a eu recours à l'emprunt bancaire suivant :

- Emprunt de 2 500 000 € le 11/01/2022, remboursable à taux fixe 3,53 % par annuités trimestrielles sur 29 trimestres. Au 31/12/2025, le capital restant dû est de 1 625 000 €

Les garanties sur ce prêt sont les suivantes : Garantie BPI 30% et Fonds Européen d'Investissement (FEI) 50%

La Caisse d'Épargne s'était engagée en qualité de caution personnelle et solidaire auprès d'Orange, pour un montant de 900 000 €. Cet engagement, initialement assorti d'un nantissement sur un compte de titres financiers à échéance du 31 octobre 2026 a été totalement levée par anticipation tout comme la garantie associée.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
HLP AUDIT							
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	25 700	25 700	45,37	50,17				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	30 950	25 530	54,63	49,83				
Total	56 650	51 230	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	1 590 024		503 713		60 305	2 033 433
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 590 024		503 713		60 305	2 033 433
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	293 541					293 541
Instal., agencement, aménagement divers	599 001		1 280			600 281
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	172 109		5 982			178 092
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 064 651		7 262			1 071 914
FINANCIERES						
Participations	267 381					267 381
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	159 783		20 000		101	179 682
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	427 164		20 000		101	447 063
TOTAL	3 081 840		530 976		60 405	3 552 410

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d'amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025	
				Dotations	Diminutions		
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			787 028	401 477	3 520	1 184 985
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			787 028	401 477	3 520	1 184 985
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			158 452	56 361		214 813
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			402 432	52 024		454 455
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			136 147	17 374		153 521
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			697 031	125 759		822 790	
TOTAL			1 484 059	527 236	3 520	2 007 775	

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

	Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions pour amortissements dérogatoires					
Provisions fiscales pour prêts d'installation					
Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients	121 715	38 882	43 280		117 317
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change	10 194	12 911	10 194		12 911
Pour pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	80 743	52 455	1 263	82 626	49 309
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	212 652	104 248	54 737	82 626	179 537
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
Sur stocks et en-cours	457 901	593 423	525 146		526 178
Sur comptes clients	4 792		2 889		1 903
Autres		14 217			14 217
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	462 693	607 640	528 035		542 298
TOTAL GENERAL	675 345	711 888	582 772	82 626	721 835

Dont dotations
et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

292 221

14 217

405 450

359 987

222 785

82 626

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	179 682		179 682
	Clients douteux ou litigieux	2 882	2 882	
	Autres créances clients	1 000 870	978 175	22 695
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	5 183	5 183	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 544	16 544	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	763 286	763 286	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	417	417	
	Groupe et associés	1 346 359	1 346 359	
Débiteurs divers	931 038	931 038		
Charges constatées d'avances	2 887 143	2 887 143		
	TOTAL DES CREANCES	7 133 404	6 931 027	202 377
	Prêts accordés en cours d'exercice	1 500 000		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	863 489		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	5 500 003		5 500 003	
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 696	1 696		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 182 336	752 336	1 430 000	
	Emprunts et dettes financières divers	84 869	84 869		
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 290 615	5 290 615		
	Personnel et comptes rattachés	130 318	130 318		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	165 710	165 710		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	721 815	721 815		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 044 586	237 269	645 840	161 477
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 798	5 798		
	Groupe et associés				
	Autres dettes	245 627	245 627		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	133 062	133 062			
	TOTAL DES DETTES	15 506 435	7 769 115	7 575 843	161 477
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 500 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	863 489			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Ecarts de conversion

	Montants	31/12/2025
Ecarts de conversion ACTIF	12 911	12 911
Ecarts de conversion PASSIF		
TOTAL		12 911

--

Stocks et En-cours

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières	554 926	596 835		41 909
Autres approvisionnements				
TOTAL I	554 926	596 835		41 909
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis	3 150 040	5 436 181		2 286 141
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III	3 150 040	5 436 181		2 286 141
Production stockée (Total II + Total III)				2 286 141
Marchandises				
Marchandises	72 116		72 116	
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	3 777 082	6 033 016	72 116	2 328 050

Dépréciations des stocks et en-cours

	31/12/2025	Début exercice	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements			
Matières premières	2 785	2 785	
Autres approvisionnements			
TOTAL I	2 785	2 785	
En-cours de production			
Produits			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Autres			
TOTAL II			
Produits			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Produits résiduels			
Autres	523 393	455 116	
TOTAL III	523 393	455 116	
Marchandises			
Marchandises			
TOTAL DES DEPRECIATIONS	526 178	457 901	

Produits à recevoir

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Produits à recevoir		736 804
Autres créances clients <i>Clients, facture a etablr</i>	466 685	466 685
Autres créances <i>Fournisseur avoir a recevoir</i> <i>Personnel produit a recevoir</i> <i>Organismes sociaux prod a recevoir</i> <i>Etat produits a rec</i> <i>Interets courus sur compte cou</i>	248 337 4 183 16 544 417 638	270 119

Charges à payer

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
Total des Charges à payer		2 173 000
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Interets courus sur emprunts o</i>	84 795	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 770
<i>Interets courus sur emprunts</i>	74	
<i>Interets courus a payer</i>	1 696	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 707 925
<i>Fourn factures non parvenues.</i>	1 707 925	
Dettes fiscales et sociales		276 037
<i>Pers congés a payer</i>	73 842	
<i>Personnel autres charges a payer</i>	55 719	
<i>Org.soc. congés a payer</i>	28 150	
<i>Org soc - charges a payer</i>	51 072	
<i>Taxe apprentissage</i>	1 943	
<i>Etat - charges a payer</i>	65 310	
Autres dettes		102 474
<i>Rrr a accorder</i>	102 474	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		2 887 143	2 887 143
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 887 143

Les charges constatées d'avance sont constituées majoritairement de factures de marchandises, marchandises non encore reçues au 31 décembre 2025.

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	3 550 298,00	0,0200	71 005,96
	Emises pendant l'exercice	691 245,00	0,0200	13 824,90
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	4 241 543,00	0,0200	84 830,86

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Capital social	71 006			13 825	84 831
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 543 347			(1 421 742)	2 121 606
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	2 364				2 364
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	69 473				69 473
Report à nouveau		(2 808 958)		2 808 958	
Résultat de l'exercice	(2 808 958)	2 808 958		(4 162 019)	(4 162 019)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	877 233			(2 760 979)	(1 883 746)

Date de l'assemblée générale 12/06/2025

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1

877 233

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif

877 233

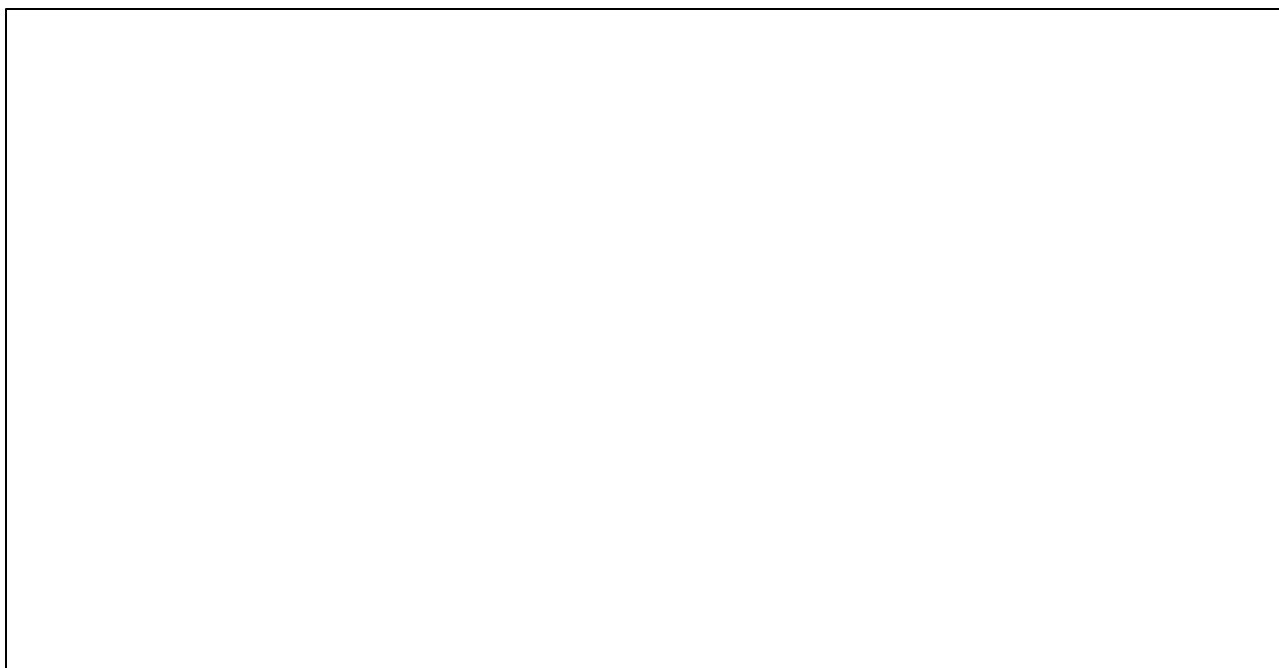
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure

(2 760 979)

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	54 195 831	2 595 078	56 790 909
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	745 628	998	746 626
TOTAL	54 941 459	2 596 076	57 537 536



Produits et charges exceptionnels

	Montants	31/12/2025
Produits exceptionnels		222 785
Reprise exceptionnelles sur provision stock	222 785	
Charges exceptionnelles		709 060
Charges de personnel	50 227	
Perte exceptionnelle sur ventes de marchandises	253 383	
Dotations exceptionnelles sur provision de stocks	353 958	
Dotation exceptionnelle sur risques et charges de personnel	21 983	
Résultat exceptionnel		(486 275)

Le résultat exceptionnel comptabilise les impacts liés à la réorganisation stratégique de LARGO et notamment de la rationalisation de la gamme produits.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		(3 706 347)		(3 706 347)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(486 275)		(486 275)
RESULTAT COMPTABLE		(4 192 622)		(4 192 622)

(1) après retraitements fiscaux.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, la société est entrée dans le périmètre d'un groupe d'intégration fiscale, en qualité de société mère.

Le montant de l'impôt exigible est nul au titre de l'exercice 31 décembre 2025 et de l'exercice précédent compte tenu des pertes constatées. Pour rappel au 31 décembre 2025, la société LARGO dispose d'un déficit fiscal reportable de 27 924 336 €

Opérations réalisées avec des parties liées

Nature de la relation	31/12/2025	Autres informations
Désignation de la partie liée		
LARGO FACTORY	Participations	267 381
LARGO FACTORY	Créances clients	465 594
LARGO FACTORY	Autres créances	1 439 358
LARGO FACTORY	Dettes fournisseurs	1 292 906
LARGO FACTORY	Autres dettes	20 732
LARGO FACTORY	Chiffre d'affaires	24 787 658
LARGO FACTORY	Produits activités annexes	366 820
LARGO FACTORY	Achats de marchandises	28 399 176
LARGO FACTORY	Produits financiers	4 328

--

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Répartition des effectifs par catégorie

31/12/2025

Interne

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE		
	Ouvriers	
	Employés, techniciens, agents de maîtrise	13
	Cadres et ingénieurs	19
	Autres catégories	
	TOTAL	32

--

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2025

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
LARGO 4 RUE JEAN MERMOZ - 44980 SAINTE -LUCÉ-SUR-LOIRE	SA	84 831	100,00

L'entreprise SA LARGO établit des comptes consolidés pour le Groupe dont elle est la mère, en incluant sa filiale.

Les comptes consolidés de groupe sont disponibles sur le site internet du Groupe ([www. https://www.largo.fr](http://www.largo.fr)) dans la rubrique « Documentations ».

Filiales et participations



A. Filiales (plus de 50%)

B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025

	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS LARGO FACTORY	358 626	100,00	267 381	267 381	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	358 626	100,00	267 381	267 381	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	358 626	100,00	267 381	267 381	
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS LARGO FACTORY		28 126 467	89 602		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		28 126 467	89 602		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		28 126 467	89 602		



Rapport annuel

GROUPE LARGO

31/12/2025

Table des matières

États financiers	3
Bilan consolidé	3
Compte de résultat consolidé	4
Tableau de flux de trésorerie consolidé	5
Variations des capitaux propres.....	6
Informations générales	7
Commentaires sur l'activité	7
Perspectives 2026	8
Contexte géopolitique	8
Faits marquants de l'exercice	8
Méthodes et principes de consolidation	9
Principes généraux.....	9
Définition du périmètre de consolidation	9
Variation du périmètre de consolidation	9
Règles et méthodes comptables.....	9
Changement de réglementation comptable	13
Notes annexes sur les postes du bilan	14
Annexe 1. Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles	14
Annexe 2. Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14
Annexe 3. Valeurs brutes des actifs financiers.....	14
Annexe 4. Stocks et en-cours	15
Annexe 5. Echancier des créances.....	15
Annexe 6. Clients et comptes rattachés	15
Annexe 7. Autres créances et comptes de régularisation.....	16
Annexe 8. Provisions	16
Annexe 9. Emprunts et dettes financières.....	17
Annexe 10. Fournisseurs et comptes rattachés	17
Annexe 11. Impôts différés	18
Annexe 12. Trésorerie nette	18
Notes annexes sur les postes du compte de résultat	19
Annexe 13. Chiffre d'affaires.....	19
Annexe 14. Autres produits d'exploitation	19
Annexe 15. Achats consommés.....	19
Annexe 16. Charges externes	20
Annexe 17. Marge sur coût de reconditionnement	20
Annexe 18. Impôts et taxes	21
Annexe 19. Charges de personnel et effectif	21
Annexe 20. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	21
Annexe 21. Produits financiers	21
Annexe 22. Charges financières	22
Annexe 23. Résultat exceptionnel.....	22
Annexe 24. Charges d'impôts.....	22
La preuve d'impôts se décompose comme suit :	23
Autres Informations	23
Engagements hors-bilan.....	23
Rémunérations des commissaires aux comptes	24

États financiers

Bilan consolidé

Bilan actif consolidé	2025	2024
Immobilisations incorporelles	848	803
Immobilisations corporelles	473	651
Immobilisations financières	180	160
Actif immobilisé	1 502	1 614
Stocks et en-cours	4 334	5 575
Clients et comptes rattachés	536	496
Autres créances et comptes de régularisation	6 564	6 529
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	<i>1 325</i>	<i>686</i>
Valeurs mobilières de placement		449
Disponibilités	1 510	2 665
Actif circulant	12 944	15 714
Total Actif	14 446	17 328
Capital	85	71
Primes liées au capital	2 122	3 543
Réserves et résultat consolidés	(2 536)	(2 049)
Autres	(105)	(84)
Capitaux propres (Part du groupe)	(434)	1 481
Total des capitaux propres	(434)	1 481
Provisions pour risques et charges	180	217
Provisions	180	217
Dettes financières	7 770	7 112
<i>(1) Dont Obligations Convertibles en Actions (OCA)</i>	<i>5 500</i>	<i>4 000</i>
Fournisseurs et comptes rattachés	4 111	3 368
Autres dettes et comptes de régularisation	2 819	5 150
Dettes	14 700	15 630
Total Passif	14 446	17 328

(1) Bien qu'ils présentent les caractéristiques de quasi-fonds propres en raison de leur vocation à être convertis (absence de comptabilisation de la prime de non-conversion), les emprunts obligataires convertibles en actions sont comptabilisés en dettes financières, conformément aux normes comptables françaises qui prennent en compte leur caractère remboursable.

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	2025	2024
Chiffre d'affaires	32 391	34 816
Autres produits d'exploitation	940	927
Achats consommés	(25 843)	(27 623)
Charges de personnel	(3 937)	(4 014)
Autres charges d'exploitation	(4 955)	(5 659)
Impôts et taxes	(161)	(95)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(896)	(930)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	(2 460)	(2 578)
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	(2 460)	(2 578)
Charges et produits financiers	(976)	(220)
Charges et produits exceptionnels	(498)	(11)
Impôts sur les résultats	638	684
Résultat net des entreprises intégrées	(3 295)	(2 125)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(3 295)	(2 125)
Résultat net (part du groupe)	(3 295)	(2 125)
Résultat net (Part du groupe)	(3 295)	(2 125)
Résultat par action	(0,78)	(0,60)
Résultat dilué par action	(0,51)	(0,41)

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	2025.12	2024.12
Résultat net total des entités consolidées	(3 295)	(2 125)
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	553	436
Variation de l'impôt différé	(638)	(685)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs		(1)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	21	64
Marge brute d'autofinancement	(3 360)	(2 311)
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	225	(474)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'EXPLOITATION (I)	(3 135)	(2 785)
Acquisitions d'immobilisations	(486)	(428)
Cessions d'immobilisations		1
Réduction des autres immobilisations financières		13
Variation nette des placements à court terme	449	426
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(37)	11
Émissions d'emprunts	1 500	4 000
Remboursements d'emprunts	(863)	(801)
Augmentations / réductions de capital	1 401	1
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	(21)	(38)
Variation nette des concours bancaires	2	0
FLUX NET DE TRESO. GENERALE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	2 018	3 162
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(1 154)	388
Trésorerie : ouverture	2 664	2 259
Trésorerie : ouverture	2 664	2 259
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode/ Juste valeur		17
Trésorerie : clôture	1 510	2 664

Le tableau de flux de trésorerie consolidé est analysé hors VMP. Pour plus d'informations sur la trésorerie nette, veuillez-vous référer à l'annexe 12.

Variations des capitaux propres

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)
2023	71	8 499	72	(46)	(4 955)	3 641
Affectation du résultat N-1		(4 956)			4 955	
Var. de capital en numéraire et souscrip			1			1
Résultat					(2 125)	(2 125)
Reclassement, restructuration et changement de méthode			3	(38)		(35)
2024	71	3 543	76	(84)	(2 125)	1 481
Affectation du résultat N-1			(2 125)		2 125	
Var. de capital en numéraire et souscrip	14	(1 422)	2 809			1 401
Résultat					(3 295)	(3 295)
Reclassement, restructuration et changement de méthode				(21)		(21)
2025	85	2 122	760	(105)	(3 295)	(434)

Informations générales

Créé en 2016, Largo est un groupe français engagé dans l'économie circulaire, spécialisé dans le reconditionnement de smartphones, tablettes et ordinateurs portables. Basé à Nantes, le groupe emploie 77 collaborateurs et opère l'intégralité de sa chaîne de valeur en France, du sourcing à la distribution, en passant par le reconditionnement et le service après-vente.

Grâce à un processus industriel internalisé et largement automatisé, Largo maîtrise chaque étape clé (tests, réparation, contrôle qualité, traçabilité) et se positionne comme un acteur de référence du reconditionnement responsable. Depuis sa création, le groupe a reconditionné plus de 500 000 smartphones.

Évoluant sur un marché en forte croissance, porté par des enjeux économiques et environnementaux, Largo s'appuie sur une politique de sourcing diversifiée et une distribution omnicanale à destination des particuliers, des entreprises et des grands acteurs de la distribution et des télécommunications.

Bien que Largo ne soit pas soumis à l'obligation d'établir des comptes consolidés, le groupe a tout de même décidé de les établir de manière volontaire afin d'assurer la transparence de ses résultats financiers. L'exercice clos 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Commentaires sur l'activité

Une activité solide portée par les opérateurs

Largo a réalisé un chiffre d'affaires 2025 de 32,4 M€. Cette performance traduit une activité bien orientée, en léger retrait par rapport à 2024, et ce principalement à la suite des effets de la réorganisation stratégique engagée au second semestre, le groupe ayant volontairement réduit sa structure de coûts.

La croissance commerciale est principalement tirée par le canal Opérateurs, premier contributeur avec 68% du chiffre d'affaires (plus de 22 M€), confirmant la pertinence de la stratégie et l'effet année pleine du partenariat signé fin 2024 avec Bouygues Telecom. En parallèle, le canal digital progresse grâce au site e-commerce qui enregistre une hausse de 28% (2,3 M€), tandis que les marketplaces reculent de 38% (4,2 M€), en ligne avec la stratégie.

Optimisation de l'ensemble de la chaîne de valeur en faveur de la rentabilité

Depuis fin 2023, Largo déploie une stratégie visant à améliorer sa rentabilité, en actionnant l'ensemble des leviers de sa chaîne de valeur. Le Groupe a d'abord optimisé ses marges en réorientant son mix de distribution vers des canaux à plus forte valeur, en développant l'approvisionnement en circuit court et en optimisant son pilotage industriel.

En 2024, cette stratégie s'est accompagnée d'une accélération commerciale record, portée notamment par la montée en puissance du canal Opérateurs et la signature de partenariats de distribution structurants.

En 2025, Largo a poursuivi son plan stratégique visant à abaisser son seuil de rentabilité. Cette démarche repose notamment sur une réduction de plus de 15% des charges de structure, soit plus d'un million d'euros en année pleine. Parallèlement, la société poursuit l'optimisation de sa marge à travers une rationalisation de la gamme distribuée et en adéquation avec la demande. Largo poursuit également son travail d'optimisation du processus de reconditionnement afin d'améliorer sa productivité sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Premiers effets de la réorganisation stratégique visibles dès le second semestre 2025

L'EBITDA du second semestre 2025 (-0,49 M€) progresse de plus de 1 M€ par rapport au premier semestre 2025 (-1,53 M€).

Dans un contexte de baisse de chiffre d'affaires de 7,5%, le résultat d'exploitation progresse de 4,7%.

Vision normative de l'exercice 2025 : réductions de charges de structure et charges à caractère non récurrent liées à la réorganisation stratégique

En intégrant l'effet en année pleine des mesures engagées - qui auraient généré sur l'exercice écoulé une réduction supplémentaire de charges de structure - l'EBITDA 2025 s'apprécierait de +679 K€, porté par :

- Des réductions de frais de personnel de 479 K€ ;
- Des réductions des frais généraux de 200 K€.

Le résultat 2025 est par ailleurs impacté par des charges à caractère non récurrent à hauteur de +984 K€ :

- Le résultat financier, qui s'établit à -976 K€, a été affecté à hauteur de 486 K€ par une couverture de change défavorable en janvier 2025. Depuis lors, la société a déployé une stratégie de couverture plus adaptée.
- Le résultat exceptionnel intègre des charges liées à la réorganisation stratégique menée en 2025, pour un montant total de 498 K€.

En combinant les effets attendus des actions de réorganisation et les charges non récurrentes enregistrées sur l'exercice, le Résultat net 2025 s'apprécierait ainsi de 1 635 K€ et s'établirait à -1 658 K€ contre -3 295 K€ en 2025 (vs. -2 125 K€ en 2024).

Position de trésorerie au 31/12/2025

Au 31 décembre 2025, la trésorerie de Largo s'élève à 1,5 M€. Ce niveau de trésorerie qui demeure maîtrisé, a été impacté par un niveau d'achats particulièrement élevé en fin d'exercice, d'un montant supérieur de plus de 1M€ par rapport à celui engagé fin 2024 comme l'illustre la forte augmentation des charges constatées d'avance (2 890 K€ au 31/12/2025 vs. 1 629 K€ au 31/12/2024). Ces achats significatifs ont permis à la Société de tirer le meilleur profit d'un marché particulièrement actif en début d'année qui s'est traduit par un niveau de ventes record en janvier 2026.

Perspectives 2026

Accélération de la croissance au sein d'une structure optimisée en faveur de la rentabilité

Largo enregistre un début d'année particulièrement dynamique avec un premier trimestre historique.

Cette forte croissance, combinée à un seuil de rentabilité désormais abaissé, se traduira mécaniquement par une nette amélioration de la rentabilité de Largo.

Contexte géopolitique

L'escalade du conflit au Moyen-Orient à compter du 28 février 2026 devrait entraîner des conséquences économiques et financières importantes pour les sociétés opérant et/ou ayant des chaînes d'approvisionnement dans la zone de conflit. Le groupe a analysé ses éventuelles expositions. À date, aucune incidence significative n'a été estimée sur les opérations ou le financement de l'entité.

Faits marquants de l'exercice

Obligations convertibles

Un emprunt obligataire convertible en actions a été émis en juin 2025 pour un montant de 1,5 M€ par la SA LARGO.

L'emprunt a été émis pour une durée de 5 ans, à un taux d'intérêt annuel de 5,5 %.

Le contrat prévoit une prime de non-conversion en cas de remboursement à l'issue de l'emprunt obligataire ou anticipé.

Compte tenu de la stratégie du groupe, cette prime de non-conversion n'a pas donné lieu à une provision, la probabilité de ne pas convertir les obligations en action étant considérée comme faible.

Les frais d'émission de cet emprunt (53 K€) ont été étalés sur la durée de l'emprunt, conformément aux méthodes comptables appliquées par le groupe.

Bien qu'ils présentent les caractéristiques de quasi-fonds propres en raison de leur vocation à être convertis (absence de comptabilisation de la prime de non-conversion), les emprunts obligataires convertibles en actions sont comptabilisés en dettes financières, conformément aux normes comptables françaises qui prennent en compte leur caractère remboursable.

Augmentation de capital

Une augmentation de capital d'un montant total de 1,5 M€ a été réalisée en juin 2025, donnant lieu à l'émission de 691 245 actions nouvelles intégralement libérées. Cette opération porte le capital social à 85 K€ et génère une prime d'émission de 1 486 K€.

Les frais afférents à l'opération ont été imputés sur la prime d'émission.

Recentrage opérationnel au sein du groupe

Les entités du groupe LARGO, ont nettement intensifié leurs opérations intragroupes. Ce changement résulte du fait que la société LARGO FACTORY (filiale détenue à 100%) assure l'achat des mobiles reconditionnés et les prestations de services de reconditionnement.

Litige Copie Privée

Par acte en date du 21 novembre 2025, la société COPIE FRANCE a assigné la société LARGO ainsi que sa filiale LARGO FACTORY devant le Tribunal Judiciaire de Paris.

C'est la seconde fois que la société COPIE FRANCE assigne LARGO, après qu'une première procédure de masse ait été transignée en contemplation de jugement rendu par le Tribunal Judiciaire le 26 avril 2024.

A cette occasion, Largo avait pu expliquer sa réorganisation en cours et notamment la filialisation de son atelier de reconditionnement sous la forme d'une ESS, comme le législateur du 15 novembre 2021 y incitait en exonérant pareille structure de tout assujettissement à la copie privée.

A la suite de pourparlers, le 7 janvier 2025, COPIE France avait déclaré se désister de l'instance engagée le 15 mai 2020 à l'encontre de la société LARGO.

LARGO ayant accepté ce désistement, le juge avait constaté l'extinction de l'instance le 7 février 2025.

Quelques mois plus tard, la société Copie France conteste cette exonération en remettant en cause le principe, comme les modalités de la réorganisation sociétaire lancée qui a abouti à la filialisation de l'atelier de reconditionnement sous forme d'ESS.

COPIE France sollicite une injonction d'avoir à reprendre une communication des appareils vendus depuis le 1er juillet 2024, ainsi que l'allocation d'une provision de 500 K€.

La société et son conseil contestent cette demande, estimant qu'elle n'a aucun fondement juridique.

Les sociétés LARGO et LARGO FACTORY ont rendu leurs conclusions et sont dans l'attente d'une date d'audience.

Aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes du 31 décembre 2025.

Méthodes et principes de consolidation

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après.

Sauf indications contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe LARGO au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-01 du 6 mars 2020 relatif aux comptes consolidés, tel que modifié notamment par le règlement ANC n° 2024-05 du 3 octobre 2024, applicable de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe LARGO dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2025, le périmètre comprenait deux sociétés.

<i>Raison social</i>	LARGO SA	LARGO FACTORY SAS
<i>Siège social</i>	4 RUE JEAN MERMOZ, 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE	4 RUE JEAN MERMOZ 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE
<i>SIREN</i>	821 173 572	929 008 746
<i>Détention</i>	100 %	100 %

Toutes sont intégrées globalement.

Variation du périmètre de consolidation

Aucune variation de périmètre significative n'a eu lieu au cours de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

- Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de solutions informatiques. Ces solutions sont développées dans le but d'un usage interne (outils d'analyse de données, amélioration de l'ERP, site marchand), à la fois par des ressources propres de l'entreprise et des prestataires externes. Les montants immobilisés correspondent :
 - Aux montants facturés par les prestataires externes
 - Aux temps valorisés des personnes salariés du groupe.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les immobilisations corporelles sont principalement constituées :
 - Des dépenses d'aménagement des locaux,
 - Des dépenses engagées dans le cadre de la modernisation de son outil industriel, par l'acquisition de robots pour automatiser l'étape dite de testing.
- Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession. La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels et licences	3 ans
- Frais de recherche et développement	3 ans
- Site internet	3 ans
- Matériels et outillages	2 à 5 ans
- Agencements du magasin	2 à 10 ans
- Matériels de bureau et informatique	2 à 5 ans
- Mobiliers de bureau	5 ans
- Dépréciation des actifs immobilisés : Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Dépôts de garantie
- Retenue de garantie BPI sur l'emprunt de 2 500 K€

Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Stocks

Les stocks se composent :

- Des pièces détachées destinées aux opérations de reconditionnement,
- Des produits finis correspondant aux téléphones reconditionnés en attente d'être vendus,
- Quelques marchandises correspondant à des accessoires et des emballages,
- Des crédits carbones destinés à être vendus

Le stock de pièces détachées est valorisé au prix moyen pondéré, le stock de marchandises au prix d'achat.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production. L'amélioration des outils de suivi de la production ont permis de déterminer un prix de revient, par téléphone, intégrant plusieurs composantes :

- Le prix d'achat des matières premières et composants, y compris les commissions sur achats ;
- Le coût des pièces détachées nécessaires à l'assemblage ;
- Le coût de la main d'œuvre de la sous-traitance.

Une dépréciation des stocks de produits finis est comptabilisée lorsque le prix de vente potentiel d'un appareil devient inférieur à sa valeur en stocks.

Le prix de vente potentiel correspond au dernier prix de vente connu chez la société ou bien au dernier prix de marché connu.

Une dépréciation des stocks est déterminée au cas par cas si la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée sur les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est notamment appréciée au regard de son échéance théorique.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Les créances et dettes en devises hors zone euro sont converties au taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Le solde des charges à répartir a été retraité en consolidation.

Affacturation

Le groupe a recours à un prestataire d'affacturation auprès duquel elle cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Les contrats prévoient qu'il y ait subrogation entre la société et le factor. Par ailleurs, les contrats ne sont pas sans recours pour le factor et stipulent que les créances clients cédées par la société et non réglées 60 jours après leur échéance théorique seront « définancées ».

La comptabilisation des opérations d'affacturation de la société suit l'approche juridique : la subrogation vaut transfert de propriété que le contrat soit ou non avec recours du factor et en conséquence déconsolidation des créances cédées et encaissées (les créances cédées et non encaissées étant inscrites en autres créances sur le factor).

En cas de définancement des créances par le factor, les créances cédées au factor ne sont plus suivies par la société d'affacturation et retournées à la société, chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances au factor. Dans cette hypothèse, ces créances sont « réinscrites » au Bilan de la société en créances clients avec pour contrepartie une dette pour le factor correspondant au montant des créances initialement financées, charge au groupe d'en assurer le recouvrement.

L'incidence du financement des créances cédées au factor s'analyse comme suit :

Libellé	2025	2024
Dépôt de garantie conservés par le factor et réserves figurant dans les créances	63 K€	70 K€
Avance de trésorerie reçue du factor sur les créances cédées	1258 K€	1245 K€
Total	1321 K€	1316 K€

Il n'y a pas de créances définancées au 31 décembre 2025.

Frais d'augmentation de capital

Conformément à l'avis 2000-D du 21 Décembre 2000 du Comité d'Urgence du CNC, les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur le montant de la prime d'émission.

Actions auto-détenues

Le groupe détient 48 567 actions propres, acquises pour une valeur brute totale de 105 K€ au 31/12/2025.

Compte tenu du cours de clôture d'élevant à 1,745 €, une dépréciation a été comptabilisée pour 14 K€.

Au cours de l'exercice le groupe a acquis 104 536 de ses propres titres et en a cédé 96 060 (dont 5 800 actions attribuées gratuitement aux salariés).

Les actions auto-détenues à la date de clôture a été retraitée en diminution des capitaux propres consolidés.

Attribution d'actions gratuites

Plan	Fidélité	Performance
Nombre total d'actions pouvant être émises	24 000	208 800
Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution patronale spécifique	Valeur unitaire de 1,75 € (cours de bourse au 31/12/2025)	Valeur unitaire de 1,75 € (cours de bourse au 31/12/2025)
Conditions d'acquisition des actions	Présence	Performance et présence
Nombre d'actions attribuées pendant et au cours de l'exercice précédent	5 600	172 800
Nombre d'actions attribuées cumulées depuis la date d'attribution pour chaque plan	20 300	198 000
Informations sur le passifs éventuels	Attribution d'action nouvelles	Attribution d'action nouvelles
Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	53 K€	67 K€
Montant du passif enregistré au bilan	19 K€	-

Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires formant le capital social, diminué du nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle.

Le résultat net par action dilué tient compte du nombre moyen des titres d'autocontrôle imputés sur les capitaux propres et des titres qui pourraient être émis en vertu de l'exercice des plans d'options d'achat et des conversions des obligations convertibles.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission sont étalés sur la durée des emprunts pour un montant de 267 K €.

L'ANC recommande de mentionner les PGE dans l'annexe dans les dettes à échéance de plus d'un an, sauf si, à la date d'établissement des comptes, il est décidé de ne pas en demander l'amortissement sur une période additionnelle (Rec. ANC du 18-5-2020).

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduise par une sortie de ressources par la société.

Provision pour garantie SAV : Les appareils commercialisés par le groupe sont vendus avec une garantie de deux ans.

Une provision pour garantie est donc constituée afin d'anticiper les coûts futurs de réparations relatifs à des appareils commercialisés sur l'exercice en cours.

Le montant de la provision est déterminé sur la base du coût de reconditionnement unitaire.

Engagements de retraite

Aucune provision relative aux indemnités de fin de carrière (IFC) n'a été comptabilisée au sein des états financiers consolidés, cette dernière étant considérée comme non significative au regard des principes de matérialité applicables. Néanmoins, l'engagement potentiel est régulièrement suivi afin d'évaluer l'évolution de son impact éventuel sur les comptes du groupe.

Instruments financiers et opérations de couvertures

Le groupe a adopté le règlement ANC n°2015-05, (inclus dans la version consolidée des règlements ANC) sur les instruments financiers à terme et les opérations de couverture. Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée. Au cours de l'exercice 2025, les effets des instruments financiers utilisés par le groupe pour couvrir et gérer ses risques de change sont de deux types

- Un contrat de couverture de change dit d'opportunité, souscrit fin 2024, prévoyant des achats de dollar à un taux convenu d'avance tous les 15 jours, jusqu'à fin octobre 2025. Ces achats de devise n'entrent pas dans la définition d'une relation de couverture, étant décorrélée des prévisions d'achats en devises. Les écarts de changes liés à des opérations couvertes par ce contrat sont donc comptabilisés en résultat financier ce qui génère une charge financière d'un montant de 486 K€ sur l'exercice.
- Un contrat de couverture qui correspond à la définition de relation de couverture, permettant de réduire le risque de change sur des achats de téléphones prévus à l'avance. Conformément au règlement comptable en vigueur, les opérations concernant ce contrat suivent le principe de comptabilisation de couverture :
 - Les écarts de changes sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert :
 - La couverture de devise ayant pour principal objectif de diminuer le risque de change sur les achats de téléphones et de matériel, l'effet de la couverture impacte les achats de marchandises et le stock.
 - Les dépréciations ou provisions pour risques portant sur un élément couvert prennent en compte les effets de la couverture.
 - En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture est traité comme une position ouverte isolée, la couverture est dénouée et les pertes ou gains sont reconnus en résultat.
 - Les écarts de changes liés à ce contrat représentent une charge de 230 K€ sur l'exercice, impactant la marge.

Opérations en devises

Opérations non couvertes :

- Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.
- Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Opérations couvertes : Voir paragraphe précédent.

Impôts différés

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Des impôts différés actif sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

Chiffre d'affaires

Les revenus du groupe sont de trois natures :

- Des ventes de produits finis qui sont des équipements numériques reconditionnés (smartphones principalement et tablettes et laptops) : ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client ; et de manière plus marginale,
- Des ventes de marchandises (accessoires de types chargeurs, enceintes, écouteurs...) ; ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client,
- Des prestations de services telles que des formations ou réparations de mobiles : elles sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de leur exécution où elles font l'objet d'une facturation.

Les remises de fin d'années opérées avec certaines enseignes de distribution sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires. Les contrats de vente ne contiennent pas de remises de fidélité ni de clause de retour.

Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel comptabilise les impacts liés à la réorganisation stratégique du groupe et notamment de la rationalisation de la gamme produits.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-dessous.

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 426 717 € (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024). Ce montant comprend :

- 215 K€ liés à des frais juridiques et honoraires sur l'émission des obligations convertibles en actions.
- 37 K€ liés à des charges de personnel, dont des indemnités journalières de prévoyance et des avantages en nature ;
- 161 K€ liés à des quote-part de charges locatives ;
- 14 K€ liés à des indemnités « Backmarket ».

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

Au 31 décembre 2025

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau PCG :

- Les indemnités journalières de prévoyance ainsi que les avantages en nature, pour un montant total de 31 K€, sont enregistrés au crédit des comptes des autres produits.
- Les indemnités d'assurances sont enregistrées au crédit des comptes des autres produits pour 19 K€ ;
- Les indemnités « Backmarket » sont enregistrées au crédit des comptes des autres produits pour 14 K€
- Les remboursements pour perte de colis sont enregistrés au crédit du compte des autres produits pour 1 K€.

Notes annexes sur les postes du bilan

Annexe 1. Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution				
				Cession	Mise hors service	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	1572	1986	417	(3)				
Immobilisations incorporelles en cours	18	47	86	(57)				
Immobilisations incorporelles	1 590	2 033	503	(60)				
Installations techniques, matériel & outillage	418	423	5					
Autres immobilisations corporelles	917	919	1					
Matériel de bureau	207	213	6					
Immobilisations corporelles	1 543	1 555	12					
Total	3 133	3 589	515	(60)				

Dont immobilisations en crédit-bail :

Annexe 2. Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	2024	2025	Dotation	Reprise				
						Elément cédés	Eléments mis hors service	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	3 ans	Linéaire	(787)	(1 185)	(402)	4				
Amortissements des immobilisations incorporelles			(787)	(1 185)	(402)	4				
Installations techniques, matériel & outillage	2 à 5 ans	Linéaire	(224)	(306)	(82)					
Autres immobilisations corporelles	2 à 10 ans	Linéaire	(510)	(595)	(85)					
Amortissements du matériel de bureau	5 ans	Linéaire	(157)	(181)	(24)					
Amortissements des immobilisations corporelles			(892)	(1 082)	(190)					
Amortissements sur actif immobilisé			(1 679)	(2 267)	(592)	4				

Annexe 3. Valeurs brutes des actifs financiers

Libellé	2024	2025	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Dépôts et cautionnements versés	160	180	20					
Immobilisations financières	160	180	20					
Titres mis en équivalence								
Actifs financiers	160	180	20					

Libellé	2025	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dépôts et cautionnements versés	180		20	35	125		
Total	180		20	35	125		

Annexe 4. Stocks et en-cours

Libellé	2025	2024
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	551	597
Stocks de produits finis	4 237	5 436
Stocks de marchandises	72	
Stocks et en-cours	4 860	6 033

Libellé	2025	2024	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	(3)	(3)	Dépréciation calculée sur la base de la valeur d'inventaire lorsque celle-ci est inférieure à la valeur comptable
Stocks de marchandises	(523)	(455)	Dépréciation calculée sur la base de la valeur vénale lorsque celle-ci est inférieure à la valeur comptable
Stocks et en-cours	(526)	(458)	

Annexe 5. Echancier des créances

Libellé	2025	< 1 an	Au delà
Clients et comptes rattachés part < 1 an	538	515	23
Clients et comptes rattachés	538	515	23
Autres créances et comptes de régularisation	6 578	5 166	1 413
Actif circulant	7 116	5 681	1 436

Annexe 6. Clients et comptes rattachés

Libellé	2025			2024		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients et comptes rattachés part < 1 an	538	(2)	536	500	(5)	496
Clients et comptes rattachés	538	(2)	536	500	(5)	496

Libellé	2025	Dans les délais - Non échues	Retard < 30 jours	Retard compris entre 30 et 60 jours	Retard compris entre 60 et 90 jours	Retard compris entre 3 et 6 mois	Retard > 6 mois
Clients et comptes rattachés part < 1 an	538	319	175	1	(1)	8	36
Dépr. clients et comptes rattachés part < 1 an	(2)						(2)
Total créances hors groupe	536	319	175	1	(1)	8	34

Annexe 7. Autres créances et comptes de régularisation

Libellé	2025	2024
Avances et acomptes versés sur commandes	438	531
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	25	41
Créances fiscales hors IS - part > 1an	196	
Impôts différés - actif	1325	686
Créances fiscales hors IS part < 1an	851	3 306
Autres créances - part < 1an	683	166
Compte d'ajustement (intragroupe bas de bilan)		(0)
Charges à répartir	171	172
Ecart de conversion - actif		2
Charges constatées d'avance - part < 1 an	2 890	1626
Autres créances et comptes de régularisation	6 578	6 529

Libellé	2 025	< 1 an	Au dela
Avances et acomptes versés sur commandes	438	438	
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	25	25	
Créances fiscales hors IS - part > 1an	196	196	
Impôts différés - actif	1325	30	1295
Créances fiscales hors IS- part < 1an	851	851	
Autres créances - part < 1an	683	683	
Charges à répartir	171	54	118
Charges constatées d'avance - part < 1 an	2 890	2 890	
Autres créances et comptes de régularisation	6 578	5 166	1 413

Annexe 8. Provisions

Libellé	2024	2025	Dotation	Diminution: Reprises de l'exercice		Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
				Utilisées	Non utilisée			
Provisions pour garanties < 1an	134	131	40	(44)				
Provisions pour pertes de change	2			(2)				
Autres provisions pour risques < 1an	81	49	52	(84)				
Provisions	217	180	93	(130)				

Annexe 9. Emprunts et dettes financières

Libellé	2024	2025	Augmentation (Inv, Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts obligataires - non courant	4 000	5 500	1 500				
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	3 046	2 182		(863)			
Intérêts courus sur emprunts	64	85	21				
Concours bancaires (trésorerie passive)	1			(1)			
Concours bancaires (dettes)	1	2	1				
Intérêts courus non échus - passif		1	1				
Dettes financières	7 112	7 770	1 523	(864)			

Libellé	2025	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà	Valeur résiduelle
Emprunts obligataires - part > 1an	5 500					4 000	1 500	
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1an	2 182	752	630	600	200			
Intérêts courus sur emprunts	85	85						
Concours bancaires (dettes)	2	2						
Intérêts courus non échus - passif	1	1						
Dettes financières	7 770	840	630	600	4 200	1 500		

Annexe 10. Fournisseurs et comptes rattachés

Libellé	2024	2025
Dettes fournisseurs part < 1an	3 368	4 111
Dettes fournisseurs	3 368	4 111
Avances acomptes reçus sur commandes	90	82
Dettes sociales part < 1an	508	466
Dettes fiscales (hors IS) part < 1an	4 516	1 989
Etat impôts sur les bénéfices part < 1an	1	
Dettes s/acquis. d'actifs part < 1an	16	6
Autres dettes part < 1an	20	143
Produits constatés d'avance part < 1an		133
Autres dettes et comptes de régularisation	5 150	2 819
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	8 518	6 930

Libellé	2025	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs part < 1an	4 111	4 111					
Dettes fournisseurs	4 111	4 111					
Autres dettes et comptes de régularisation	2 819	2 014	161	161	161	161	161
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	6 930	6 125	161	161	161	161	161

Annexe 11. Impôts différés

Libellé	2024	2025	Variation du bas de bilan
Valeur nette d'impôt différé	686	1 325	638
Fiscalité différée (décalages temporaires)	686	1310	624
Fiscalité différée (retraitements)	0	14	14
Sous total	686	1325	638
Valeur nette par catégorie	686	1 325	638

Annexe 12. Trésorerie nette

Libellé	2024	2025
Trésorerie active nette	2 665	1 510
Disponibilités	2 665	1510
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	3
Trésorerie à court terme	2 664	1 510
Placements à court terme	449	3
VMP - Autres placements	449	3
Trésorerie passive assimilée à une dette	1	2
Concours bancaires (dettes)	1	2
Intérêts courus non échus - passif		1
Trésorerie à long terme	448	(3)
Trésorerie nette	3 112	1 508

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

Annexe 13. Chiffre d'affaires

Libellé	2025	2024
Ventes de marchandises	32 343	34 656
Production vendue de services	141	230
Produits des activités annexes	3	6
Rabais, remises et ristournes accordés	(96)	(76)
Chiffre d'affaires	32 391	34 816

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ventilé par zone géographique, est détaillé ci-après :

	Total	France	Zone euro	Autres
Ventes de marchandises	32 343	29 748	18	2 578
Production vendue de services	141	140	1	0
Produits des activités annexes	3	3		
Rabais, remises et ristournes accordés	(96)	(95)	(1)	
Chiffre d'affaires au 31/12/2025	32 391	29 796	18	2 578

Annexe 14. Autres produits d'exploitation

Libellé	2025	2024
Production immobilisée	258	255
Subventions d'exploitation	7	7
Reprise sur provisions d'exploitation	140	139
Rep./Dépr. sur actif circulant	305	161
Transferts de charges d'exploitation		267
Autres produits	231	98
Autres produits d'exploitation	940	927

Annexe 15. Achats consommés

Libellé	2025	2024
Achats de marchandises	(24 598)	(29 021)
Achats non stockés de matières et fournitures	(72)	(81)
Variation stocks de marchandises	(1 127)	1 523
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	(46)	(44)
Achats consommés	(25 843)	(27 623)

Annexe 16. Charges externes

Libellé	2025	2024
Sous-traitance	(1 135)	(1 044)
Locations immobilières et charges locatives	(144)	(139)
Locations mobilières et charges locatives	(50)	(50)
Entretien et réparations	(413)	(407)
Primes d'assurances	(131)	(127)
Autres services extérieurs	(13)	(5)
Personnel détaché et interimaire	(115)	(70)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(1 951)	(2 583)
Publicité, publications, relations publiques	(175)	(182)
Transport	(392)	(398)
Déplacements, missions et réceptions	(63)	(58)
Frais postaux et frais de télécommunications	(27)	(19)
Frais bancaires	(103)	(519)
Autres charges externes	(18)	(19)
Autres charges	(29)	(38)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat d'exploitation)	(197)	
Autres charges d'exploitation	(4 955)	(5 659)

Annexe 17. Marge sur coût de reconditionnement

Libellé	2025	2024
Chiffre d'affaires	32 221	34 705
Production immobilisée	258	255
Coût des ventes	-25 997	-27 542
Marge brute	6 481	7 420
% Marge Brute	20,12%	21,38%
Salaires et charges de prod	-1 607	-1 665
Intérimaires	-115	-70
Sous traitance	-958	-927
Coût de structure	-426	-425
Coût de reconditionnement	-3 107	-3 088
Marge après coût reconditionnement	3 375	4 330
Coût recond % CA	-9,64%	-8,90%
Taux de marge après coût de reconditionnement	10,47%	12,48%

La marge sur coût de reconditionnement est retraitée de l'éco-participation ainsi que des achats non stockés de matières et fournitures.

Annexe 18. Impôts et taxes

Libellé	2025	2024
Impôts et taxes sur rémunérations	(57)	(51)
Autres impôts et taxes	(104)	(43)
Impôts et taxes	(161)	(95)

Annexe 19. Charges de personnel et effectif

Libellé	2025	2024
Rémunérations du personnel	(2 919)	(2 982)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 010)	(1 027)
Autres charges de personnel	(8)	(6)
Charges de personnel	(3 937)	(4 014)
<i>Effectif moyen par catégorie employé par les entités consolidées par intégration globale</i>		
Cadres	21	20
Employés	56	59
Total	77	79

Annexe 20. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	2025	2024
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(398)	(228)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(190)	(222)
Dot./Amt. charges à répartir		(43)
Dot. aux provisions d'exploitation	(106)	(136)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(202)	(301)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(896)	(930)

Annexe 21. Produits financiers

Libellé	2025	2024
Rep. sur provisions à caractère financier	(12)	
Reprise sur dépréciation titres - groupe		8
Gains de change sur opérations financières	94	76
Produits nets sur cession de VMP	56	39
Autres produits financiers	3	6
Produits financiers	141	128

Annexe 22. Charges financières

Libellé	2025	2024
Charges d'intérêts	(359)	(219)
Pertes sur créances financières et VMP	(9)	(6)
Pertes de change sur opérations financières	(581)	(70)
Autres charges financières	(181)	(58)
Dot. aux provisions à caractère financier	13	10
Dot. dépr. sur actifs financiers		(6)
Charges financières	(1 117)	(349)

Annexe 23. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comptabilise les impacts liés à la réorganisation stratégique du groupe et notamment de la rationalisation de la gamme produits.

Annexe 23.1 - Produits exceptionnels

Libellé	2025	2024
Reprises sur dépréciations exceptionnelles	223	
Produits exceptionnels	223	1

Annexe 23.2 – Charges exceptionnelles

Libellé	2025	2024
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(315)	(4)
Autres charges exceptionnelles		(6)
Dot. excep./Dépr. actif circulant		(3)
Dotations pour dépréciations exceptionnelles	(405)	
Charges exceptionnelles	(720)	(12)

Annexe 24. Charges d'impôts

Libellé	2025	2024
Impôts différés	638	685
Charges d'impôts	638	684

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé	2025.12
Résultat des entreprises intégrées	(3 295)
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	638
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(3 934)
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	25,0000% 983
Effets des différences de base	(376)
Effets des différences de taux	
Effets des dispositions fiscales particulières	31
Ecritures manuelles sur Impôt	ECRF
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	638
CHARGE D'IMPOT REELLE	638
ECART	(0)
Taux effectif d'impôt	16,23%

Autres Informations

Engagements hors-bilan

Engagement hors bilan

Les emprunts suivants bénéficient de la garantie de l'Etat telle que prévue par l'arrêté du 23 mars 2020 :

- Emprunt de 330 K€ souscrit le 23/06/2020, remboursable au taux fixe de 0.75 % par annuités mensuelles sur 60 mois. Au 31/12/2025, le capital restant dû est de 34 K€
- Emprunt de 220 K€ souscrit le 24/06/2020, remboursable au taux fixe de 0.57 % par annuités mensuelles sur 60 mois. Au 31/12/2025, le capital restant dû est de 22 K€
- Emprunt de 550 K€ souscrit le 26/06/2020, remboursable au taux fixe de 1.34 % par annuités mensuelles sur 60 mois. Au 31/12/2025, le capital restant dû est de 56 K€

Le groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Au 31 décembre 2025, le montant des créances cédées au factor s'élève à 1 258 K€

Le groupe a eu recours à l'emprunt bancaire suivant :

- Emprunt de 2 500 K€, le 11/01/2022, remboursable à taux fixe 3,53 % par annuités trimestrielles sur 29 trimestres. Au 31/12/2025, le capital restant dû est de 1 625 K€.
- Les garanties sur ce prêt sont les suivantes : Garantie BPI 30% et Fonds Européen d'Investissement (FEI) 50%

La Caisse d'Épargne s'était engagée en qualité de caution personnelle et solidaire auprès d'Orange, pour un montant de 900 K€. Cet engagement, initialement assorti d'un nantissement sur un compte de titres financiers à échéance du 31 octobre 2026 a été totalement levée par anticipation tout comme la garantie associée.

Rémunérations des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 57 K€ et se décompose comme suit :

HLP AUDIT

Honoraires afférents à la certification des comptes	26 K€
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	31 K€

Rémunération des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

LARGO S.A.

4 rue Jean Mermoz

44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

LARGO S.A.

Siège social : 4 rue Jean Mermoz - 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Au capital de 101.328,54 euros

I - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux actionnaires de LARGO S.A.,

II - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de LARGO S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

III - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier à la date d'émission de notre rapport.

IV - OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouveau règlement ANC 2022-06.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

V - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes de l'annexe « méthode de valorisation des stocks » et « dépréciation sur les stocks de produits finis » exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des stocks de produits finis.

Dans le cadre de note appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte application.

Par ailleurs, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour la dépréciation des stocks et nous avons revu les calculs effectués par la société.

VI - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section « 21- Gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de Commerce.

VII - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VIII - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 29-04-2026

HLP Audit

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

DocuSigned by:

Estelle Le Bihan

3FECA59BA1E1499...

Estelle LE BIHAN

Associée

LARGO S.A.

4 rue Jean Mermoz

44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

**RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**
Exercice clos le 31 décembre 2025

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

LARGO S.A.

Siège social : 4 rue Jean Mermoz - 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Au capital de 101.328,54 euros

RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Comptes semestriels au 31 décembre 2025

Au Président Directeur Général de la S.A. LARGO,

I - OPINION

En notre qualité de commissaire aux comptes de la S.A. LARGO et à votre demande, nous avons effectué un audit des « comptes consolidés » de LARGO comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date et une annexe, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

À notre avis, les « comptes consolidés » ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans l'annexe aux comptes.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des « comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

III - OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des « comptes » concernant la première application du règlement ANC 2022-06.

IV - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX « COMPTES CONSOLIDES »

Il appartient à la direction d'établir des « comptes consolidés », dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans l'annexe aux comptes ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de « comptes consolidés » ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des « comptes consolidés », il incombe, à la direction d'évaluer la capacité de la LARGO à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces « comptes consolidés », le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Ces « comptes consolidés » ont été établis sous votre responsabilité.

V - RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES « COMPTES CONSOLIDES »

Il nous appartient d'établir un rapport sur les « comptes consolidés ». Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les « comptes consolidés » pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des « comptes consolidés » ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à ces ou cette norme et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les « comptes consolidés » comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et

HLP AUDIT

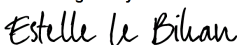
3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les « comptes consolidés » ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les « comptes consolidés » au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une opinion avec réserve ou une opinion défavorable ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des « comptes consolidés » et évalue si les comptes sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel indiqué ;
- concernant l'information financière des entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les « comptes consolidés ». Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Nantes, le 29-04-2026

HLP Audit
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

DocuSigned by:

3FECA59BA1E1499...

Estelle LE BIHAN
Associée

LARGO S.A.

4 rue Jean Mermoz

44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2025

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

LARGO S.A.

Siège social : 4 rue Jean Mermoz - 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Au capital de 101.328,54 euros

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31, du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

II – CONVENTION DEJA APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Nantes, le 29-04-2026

HLP Audit
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

DocuSigned by:
Estelle Le Bihan
3FECA59BA1E1499...

Estelle LE BIHAN
Associée